

SEPTIÈME JOURNÉE.

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1945.

Audience du matin.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au Ministère Public américain.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je fais distribuer le livre de documents marqué « N » qui englobe la phase suivante de l'exposé que je vais présenter.

Des cinq grandes phases de la guerre d'agression, j'ai fini de vous présenter les documents concernant la première phase : 1933-1936, préparation de l'agression.

La seconde grande phase du programme d'agression des conspirateurs nazis a duré de 1936 à 1939 environ, après l'annexion de l'Autriche et l'occupation de toute la Tchécoslovaquie. J'attire à nouveau l'attention du Tribunal sur le tableau apposé au mur. Il serait peut-être intéressant pour vous de le regarder de temps en temps au cours de mon exposé.

Les parties de l'Acte d'accusation relatives à la présente matière figurent à la section IV (F), paragraphe 3. Cette partie de l'Acte d'accusation est divisée en trois :

1. La phase du plan s'étendant de 1936 à 1938 : projets pour l'attaque de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie ;
2. L'exécution du plan d'invasion de l'Autriche, novembre 1937-mars 1938 ;
3. L'exécution du plan d'invasion de la Tchécoslovaquie, d'avril 1938 à mars 1939.

Comme je l'ai dit déjà au Tribunal, la partie de l'Acte d'accusation intitulée : « a) Établissement des plans pour la conquête de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie », repose principalement sur la preuve fournie par le document PS-386, que j'ai déposé lundi, sous le n° USA-25. C'est l'un des documents par lesquels j'ai commencé mon exposé. Ce sont des notes prises par le colonel Hossbach, lors de la réunion à la Chancellerie du Reich, le 5 novembre 1937, au moment où Hitler fit part de son testament et de ses dernières volontés politiques, parla du désir de l'Allemagne nazie d'avoir plus d'espace en Europe centrale et fit des projets pour la conquête de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, afin de fortifier l'Allemagne dans le cadre du plan général des conspirateurs nazis.

Je vous présenterai, en ce qui concerne cette seconde phase, ou phase d'agression de l'Autriche, deux parties distinctes: les témoignages et documents relatifs à l'agression contre l'Autriche qui composent le livre de documents qui vient de vous être remis, puis les textes relatifs à l'agression contre la Tchécoslovaquie, réunis dans un autre livre de documents.

Voici d'abord les événements qui vont marquer l'automne 1937 et la position stratégique des nationaux-socialistes en Autriche. Je fais remarquer au Tribunal que cette période marque l'apogée des tactiques d'infiltration dans les autres pays de ce qui fut appelé la « Cinquième colonne ». Le premier but des nationaux-socialistes fut l'absorption de l'Autriche. Pour comprendre plus clairement comment les conspirateurs nazis ont procédé après la réunion du 5 novembre 1937, relatée par les notes de Hossbach, il est bon de revoir les dispositions qui avaient déjà été prises par les nationaux-socialistes, tant allemands qu'autrichiens, en Autriche. La position des nazis à l'automne 1937 avait rendu possible l'absorption de l'Autriche beaucoup plus tôt et à un prix beaucoup moins élevé qu'on ne l'avait estimé à cette réunion du 5 novembre 1937.

L'annexion de l'Autriche avait été depuis longtemps le but principal des nationaux-socialistes allemands. A la première page de *Mein Kampf*, Hitler dit: « L'Autriche allemande doit retourner à la grande patrie allemande » et il continue en déclarant que l'aspiration à réunir les gens de même sang dans un même Reich ne pouvait pas être satisfaite par une simple union économique. En outre, ce projet d'absorption de l'Autriche devint un but, à partir de 1933, et fut considéré comme un programme très sérieux que les nazis étaient décidés à exécuter.

J'aimerais, à ce sujet, présenter comme preuve le document PS-1760, qui, s'il est admis, figurera sous la cote USA-57. Ce document est un témoignage donné à Mexico, le 28 août de cette année, par George S. Messersmith, ambassadeur des États-Unis, qui se trouve actuellement dans cette ville. Avant de citer ce témoignage, j'aimerais vous rappeler brièvement que M. Messersmith fut consul général des États-Unis à Berlin, de 1930 à la fin du printemps 1934, et fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis à Vienne, où il resta jusqu'en 1937.

Dans cet affidavit, il déclare que la nature de son travail l'a amené à avoir des contacts fréquents avec des personnalités officielles du Gouvernement allemand, et il rapporte que ces fonctionnaires nazis étaient la plupart du temps d'une étonnante franchise dans leurs conversations et ne cachaient aucunement leurs buts.

Plaise au Tribunal. Cet affidavit qui est assez long, pose un problème nouveau au cours de cet exposé. Au lieu de le lire,

j'aimerais présenter comme preuve, non seulement l'original anglais, mais aussi une traduction allemande qui a été polycopiée et qui a été distribuée aux avocats des accusés.

Dr EGON KUBUSCHOK (avocat de l'accusé von Papen). — On vient de remettre au Tribunal l'affidavit d'un témoin qu'il est possible d'atteindre. Cet affidavit contient tellement d'opinions subjectives de la part du témoin qu'il paraît nécessaire de l'entendre en personne à ce sujet.

Je voudrais saisir cette occasion pour demander qu'une décision de principe soit prise au sujet des déclarations que peuvent faire les témoins capables de comparaître en personne : peuvent-elles être présentées sous la forme d'un affidavit ? Autrement dit, peut-on citer un témoin qu'il est possible d'atteindre et l'entendre directement au lieu de lire son affidavit ?

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. J'aimerais donner brièvement mon avis sur ce point.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez terminé tout ce que vous aviez à dire ?

Dr KUBUSCHOK. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, nous vous écoutons, Monsieur Alderman.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je reconnais la faiblesse inhérente à un affidavit en tant que moyen de preuve lorsque le témoin est absent et ne peut, de ce fait, être soumis à un contre-interrogatoire. M. Messersmith est un homme vénérable. Il n'est pas en bonne santé. Il était absolument impossible d'essayer de le faire venir ici ; autrement, nous l'aurions fait.

Je rappelle au Tribunal l'article 19 du Statut :

« Le Tribunal ne sera pas lié par des règles techniques relatives à l'administration des preuves. Il adoptera et appliquera autant que possible une procédure rapide et non formaliste et admettra tout moyen qu'il estimera avoir une valeur probante. »

Naturellement, le Tribunal ne tiendrait aucun compte d'un affidavit tel que celui-ci, s'il ne lui avait auparavant reconnu une valeur probante ; et si les accusés administrent une preuve contraire suffisamment forte pour dépasser la valeur probatoire de l'affidavit, le Tribunal prendra cette preuve en considération, conformément à cette stipulation du Statut.

D'une façon générale, cet affidavit, de même qu'un autre de M. Messersmith que je vous présenterai, expose des faits historiques dont le Tribunal peut prendre acte. Lorsque M. Messersmith cite ces expressions étonnamment franches des chefs nazis, n'importe lequel d'entre eux a la liberté de contester la citation et de communiquer à Votre Honneur ce qu'ils estiment avoir dit. En tout cas,

il me semble que le Tribunal peut accepter un affidavit de cette nature, émanant d'un diplomate américain bien connu, et lui donner la valeur probatoire qu'il estime devoir lui reconnaître.

Quant à la lecture de l'affidavit tout entier, le règlement du Tribunal veut que seuls les passages des documents lus au cours de l'audience soient consignés au procès-verbal, en raison de l'obligation où nous sommes de porter les éléments de preuve que nous utilisons à la connaissance de la Défense. Nous avons donné aux avocats des traductions allemandes complètes de ces affidavits; nous estimons, dans ces conditions, qu'une autre règle pourrait être suivie dans le cas qui nous occupe.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, avez-vous terminé ce que vous aviez à dire?

M. ALDERMAN. — Oui, Monsieur le Président.

Dr KUBUSCHOK. — Le représentant du Ministère Public part du point de vue qu'étant donné l'âge et le mauvais état de santé du témoin, celui-ci ne peut être convoqué à la barre. Je ne connais pas le témoin personnellement et, par conséquent, je ne suis pas en mesure de déterminer jusqu'à quel point il est actuellement incapable de venir témoigner. Néanmoins, je suis assez perplexé quand à l'administration d'une telle preuve fournie par une personne si âgée et si diminuée. Je ne parle pas uniquement et particulièrement de M. Messersmith, mais je ne pense pas que le Tribunal pourrait décider la mesure dans laquelle le grand âge et l'infirmité ont une influence sur les facultés de la mémoire et de l'intelligence d'un témoin, et donc, dans ces conditions, sa présence est indispensable à la barre.

Il est, en outre, important de savoir quelles ont été en somme les questions posées, puisqu'un affidavit ne fait que rapporter les réponses à des questions. Très souvent, on peut tirer des conclusions de questions qui, en fait, n'ont pas été posées au témoin. Il ne s'agit que d'une question de preuve basée sur un affidavit et, pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer avec une certitude absolue que la déposition du témoin est complète.

Je ne puis me ranger à l'avis du Ministère Public, selon lequel on pourrait admettre dans ce cas deux méthodes de production de preuves de valeurs différentes: l'une valable sans restriction, par la preuve directe apportée par le témoin, et l'autre, de valeur moindre, par la preuve obtenue au moyen d'un affidavit. La situation est la suivante: ou cette preuve est suffisante ou elle ne l'est pas. Je pense que le Tribunal devrait s'en tenir au témoignage oral complet.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Alderman, désirez-vous ajouter quelque chose?

M. ALDERMAN. — J'aimerais apporter une rectification à ce que j'ai dit. Je n'ai en rien voulu laisser entendre que M. Messersmith fût diminué intellectuellement. C'est un homme âgé certes, il a 70 ans environ, mais il assure son service à Mexico, et il nous a semblé difficile, d'une part, de l'enlever à son travail, et, d'autre part, de lui faire entreprendre à son âge, un long voyage.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce tout ?

M. ALDERMAN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a pris en considération l'objection qui a été soulevée, et, compte tenu des pouvoirs qu'il possède, selon l'article 19 du Statut, aux termes duquel le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves, mais adoptera et appliquera autant que possible une procédure rapide et non formaliste et admettra tout moyen qu'il estimera avoir une valeur probante, le Tribunal estime que des affidavits peuvent être présentés et que c'est, en la circonstance, un procédé adéquat. La question de la valeur probante d'un affidavit, en comparaison des déclarations d'un témoin qui a été soumis à un contre-interrogatoire, sera naturellement examinée par le Tribunal, et si, plus tard, le Tribunal estime la présence d'un témoin comme étant de la plus grande importance, il envisagera la question à nouveau. Nous ajoutons que si les avocats désirent procéder à l'interrogatoire du témoin, ils auront la liberté de le faire.

M. ALDERMAN. — Merci, Votre Honneur. Je présente donc le document PS-1760 (USA-57), affidavit de George S. Messersmith. A moins que le Tribunal ne désire que je lise cet affidavit en entier, je le résumerai sur certains points en indiquant de quoi ils traitent.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime préférable que vous appliquiez le règlement que nous avons adopté, selon lequel n'est consigné dans le procès-verbal que ce qui a été lu devant le Tribunal.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je lirai donc la troisième page du texte anglais ronéotypé ; c'est le paragraphe 4, après la liste de noms commençant par le Président Miklas et le Chancelier d'Autriche Dollfuss :

« Depuis les premiers temps du Gouvernement nazi, de hautes personnalités et des fonctionnaires de moindre importance du Gouvernement allemand me dirent que l'incorporation de l'Autriche à l'Allemagne était une nécessité politique et économique et qu'on emploierait, pour l'effectuer, tous les moyens nécessaires.

« Bien que je ne puisse indiquer exactement où et quand, je suis sûr qu'à plusieurs reprises et en des endroits différents, tous les personnages officiels allemands dont j'ai parlé plus haut dans cette déclaration me l'ont dit, à l'exception de Schacht, von Krosigk et Krupp von Bohlen. Je peux donc certifier qu'en Allemagne, toute

personne un peu au courant des événements, savait très bien que Hitler et le Gouvernement nazi tendaient irrévocablement à ce but; le seul doute qu'exprimaient parfois les conversations et les déclarations tenait aux moyens et à la date de cette réalisation.»

A propos de ce paragraphe, j'attire votre attention sur la liste des personnalités allemandes figurant à la page 2 de l'affidavit; ce sont: Hermann Göring, le général Milch, Hjalmar Schacht, Hans Frank, Wilhelm Frick, le comte Schwerin von Krosigk, Joseph Goebbels, Richard Walter Darré, Robert Ley, Hans Heinrich Lammers, Otto Meissner, Franz von Papen, Walter Funk, le général Wilhelm Keitel, l'amiral Erich von Raeder, l'amiral Karl Dönitz, le Dr Bohle, le Dr Stuckert, le Dr Krupp von Bohlen et le Dr Davidson. D'après Messersmith, toutes ces personnalités, en des temps et des lieux divers, lui ont déclaré la même chose, à l'exception de Schacht, Krosigk et Krupp von Bohlen.

Le paragraphe suivant dit:

«Au début du régime nazi, en 1933, l'Allemagne était naturellement beaucoup trop faible pour pouvoir menacer ouvertement aucun pays, contrairement à ce que firent les nazis en 1938. Au lieu de cela, la politique avouée, et reconnue du Gouvernement nazi était d'arriver aux résultats obtenus plus tard par la force en se servant de méthodes qui avaient été expérimentées avec succès en Allemagne: prendre pied dans le Cabinet, et surtout dans le ministère de l'Intérieur qui contrôlait la police et éliminer ensuite rapidement les éléments d'opposition. Pendant mon séjour en Autriche, le Chancelier Dollfuss, le Chancelier Schuschnigg, le Président Miklas et d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement autrichien me dirent à plusieurs reprises que le Gouvernement allemand exerçait une pression constante sur le Gouvernement autrichien afin que soient placés à la tête des ministères des hommes de tendances nazies. Les représentants de l'Angleterre et de la France à Vienne, avec lesquels j'étais en rapport constant et étroit, me l'ont confirmé au cours de nos conversations, à la suite de leurs entretiens avec de hauts fonctionnaires autrichiens.»

Je lirai d'autres paragraphes de cet affidavit au cours de mon exposé. Quant à cette pression sur l'Autriche qui n'excluait ni la terreur, ni l'intimidation, et qui aboutit au putsch manqué du 26 juillet 1934, les nazis l'exercèrent de différentes façons pour arriver à leurs fins. Ils usèrent d'abord de mesures économiques. Une loi allemande du 24 mars 1933 imposa un droit prohibitif de 1000 Reichsmark sur les voyages en Autriche, ce qui fut un coup très dur pour ce pays vivant presque exclusivement de son commerce touristique. Je renvoie au *Reichsgesetzblatt* 1933, première partie, page 311, et je prie le Tribunal d'admettre comme preuve cette loi allemande.

Les nazis utilisèrent la propagande et employèrent des moyens terroristes, notamment les bombes. L'attestation de M. Messersmith, document PS-1760 (USA-57), dont j'ai déjà lu un extrait, donne des détails concernant ces procédés. Je lis, page 4 de l'affidavit en langue anglaise :

« Ces actes de terrorisme se produisaient constamment, mais il y eut trois périodes distinctes où ils atteignirent un point culminant. Au cours des deux premières périodes, au milieu de l'année 1933, et au début de 1934, j'étais encore à Berlin. A cette époque, de hauts fonctionnaires m'ont dit que ces vagues de terreur étaient dirigées par eux. Je n'ai constaté aucune dissimulation dans leur propos; ils reconnaissaient qu'ils étaient responsables des activités nazies en Autriche. Ils admettaient, d'accord avec la thèse nazie, que la terreur est nécessaire et doit être utilisée pour imposer la volonté du Parti, non seulement en Allemagne, mais dans les autres pays. Je me souviens notamment que le général Milch était un de ceux qui parlaient très ouvertement, disant que ces actes de terrorisme en Autriche étaient ordonnés par le parti nazi; il prétendait qu'il n'était pas d'accord avec cette politique du Parti.

« Au cours de la vague de terrorisme de mai et juin 1934, j'étais déjà ministre des États-Unis à Vienne. Au cours de cette période des attentats eurent lieu sur les voies ferrées, les centres de tourisme, les églises catholiques. L'Église catholique était, aux yeux des nazis, l'une des plus fortes organisations qui leur fût opposée. Je me souviens que ces attentats ont diminué pendant quelques jours au moment de la rencontre de Hitler et de Mussolini, à Venise, à la mi-juin 1934. A ce moment, Mussolini soutenait puissamment le Gouvernement autrichien et s'intéressait profondément au maintien de l'indépendance de l'Autriche et de sa souveraineté; il désirait donc réduire l'influence de l'activité nazie en Autriche. A cette époque, Hitler ne pouvait se permettre de rompre ouvertement avec lui et sans doute était-il d'accord, sur l'insistance de Mussolini, pour suspendre momentanément ces attentats, car il désirait créer une atmosphère aussi favorable que possible à sa rencontre avec Mussolini. La cessation de ces attentats à la bombe pendant les conversations de Hitler et de Mussolini fut considérée par moi, par les autorités autrichiennes et par tous les observateurs de l'époque comme l'aveu dénué d'artifices de la part de Hitler et du Gouvernement allemand que les attentats étaient organisés et contrôlés systématiquement par l'Allemagne. »

Prenons la page 7 de la version anglaise; on lit après la phrase : « Le courrier officiel de Vienne daté du 26 juillet 1934 », le paragraphe suivant :

« En plus de ces attentats, les nazis firent pression sur l'Autriche en se servant de la Légion autrichienne. Cette organisation paramilitaire composée de plusieurs milliers d'hommes était cantonnée

en Allemagne près de la frontière autrichienne et constituait une menace constante et directe d'action violente contre l'Autriche. Elle était certainement autorisée par le Gouvernement nazi en Allemagne, sans quoi elle n'aurait pu exister; elle était d'ailleurs armée par les Allemands. Elle se composait de nazis autrichiens qui avaient fui l'Autriche après avoir commis différents crimes dans ce pays, et aussi d'Autrichiens d'Allemagne qui étaient attirés par la vie facile et recevaient de l'argent des autorités allemandes.»

Ces activités terroristes nazies ont continué en Autriche jusqu'au 25 juillet 1934; c'est un fait historique bien connu auquel je demande au Tribunal d'attacher une valeur probatoire, que ce jour-là, des membres de la NSDAP, du parti nazi, ont tenté un putsch révolutionnaire en Autriche et ont assassiné le Chancelier Dollfuss. J'aimerais ici attirer votre attention sur le fait que l'Acte d'accusation spécifie au chef n° IV, crimes contre l'Humanité, paragraphe B, que les nazis ont assassiné, parmi d'autres, le Chancelier Dollfuss. Je n'ai pas sous la main le compte rendu officiel des détails du putsch, mais je crois qu'il sera suffisant de rappeler au Tribunal très brièvement ce qui, après tout, est un fait historique bien connu.

Le 25 juillet 1934, vers midi, cent hommes portant l'uniforme de l'Armée autrichienne s'emparèrent de la Chancellerie fédérale; le Chancelier Dollfuss fut blessé en essayant de s'échapper, ayant été atteint à deux reprises à bout portant. L'immeuble du poste de radio situé au centre de la ville fut occupé et on obligea le speaker à diffuser la nouvelle que Dollfuss avait démissionné, et que le Dr Rintelen le remplaçait en qualité de Chancelier. Bien que le putsch n'ait pas réussi, les insurgés gardèrent le contrôle des bâtiments de la Chancellerie et ne l'abandonnèrent que lorsqu'ils eurent obtenu un sauf-conduit pour atteindre la frontière allemande. Les insurgés étaient restés en relations par téléphone avec le ministre d'Allemagne, le Dr Rieth, et ils eurent ultérieurement avec lui des conversations à la Chancellerie, qu'ils quittèrent vers 7 heures du soir; mais le Chancelier Dollfuss avait rendu le dernier soupir à 6 heures, sans avoir reçu les soins d'un médecin.

C'est un fait historique bien connu, que le Gouvernement allemand a nié avoir eu la moindre participation au putsch et à l'assassinat; Hitler révoqua le Dr Rieth de son poste de ministre, en insistant sur le fait qu'il avait donné des sauf-conduits aux rebelles sans avoir demandé l'autorisation au Gouvernement allemand, et avait laissé croire que le Reich allemand s'était occupé d'une affaire intérieure de l'Autriche.

Cette déclaration figure dans la lettre que Hitler envoya à l'accusé von Papen, le 26 juillet 1934. Je présenterai cette lettre un peu plus tard.

Bien que le Gouvernement allemand ait nié avoir eu connaissance de quoi que ce soit ou avoir pris part à ce putsch, nous croyons

pouvoir conclure que les nazis allemands en étaient responsables. Il n'est pas dans mes intentions, en ce qui concerne ces considérations d'ordre assez secondaire, de passer en revue le volumineux dossier du nazi autrichien Planetta et d'autres, convaincus d'avoir assassiné Dollfuss. Je ne veux pas non plus présenter au Tribunal le Livre Brun autrichien paru après le 25 juillet, ce qui ne l'empêchera pas j'en suis sûr, de lui accorder une valeur probatoire.

J'aimerais cependant mentionner brièvement certains faits qui suffiront à éclairer mon propos. Je cite à nouveau le témoignage de Messersmith, PS-1760 (USA-57), au milieu de la page 7.

« Les événements du putsch du 25 juillet 1934 sont trop connus pour que je les rappelle dans cette déposition. Je me contenterai d'affirmer qu'il n'y a aucun doute que ce putsch ait été dirigé et organisé en Allemagne par les fonctionnaires nazis, par l'intermédiaire de leurs organisations d'Autriche, composées de nazis allemands et autrichiens. Le Dr Rieth, ministre d'Allemagne à Vienne savait parfaitement bien tout ce qui allait arriver et tout ce qui était projeté. La légation allemande se trouvait en face de la légation britannique, de l'autre côté de la rue, et la police secrète autrichienne surveillait de près toutes les personnes qui entraient à la légation allemande. Les Anglais avaient leurs propres services de renseignements à Vienne, à cette époque, et ils surveillaient discrètement les personnes qui entraient à la légation allemande. Les personnages officiels britanniques et autrichiens m'ont dit que de nombreux individus, dont les tribunaux autrichiens ont reconnu la culpabilité en raison de leur participation au putsch, avaient fréquenté la légation allemande. De plus, j'ai suivi de très près, personnellement, les activités du Dr Rieth et je n'ai jamais douté d'après mes informations, que le Dr Rieth n'ait été en contact étroit et constant avec les agents nazis d'Autriche, d'origine autrichienne et allemande. Le Dr Rieth ne pouvait pas ignorer le putsch dans tous ses détails. Je me souviens que de hauts fonctionnaires du Gouvernement autrichien m'ont dit, après le putsch, que le Dr Rieth avait été en relations avec von Rintelen et que les nazis avaient formé des plans pour que celui-ci succédât au chancelier Dollfuss si le putsch avait réussi. Le Dr Rieth n'était peut-être pas d'accord personnellement avec le plan du putsch, mais on ne peut douter qu'il le connût parfaitement et qu'il fût d'accord pour son exécution. Comme le putsch était très important et devait, en définitive, renverser le Gouvernement autrichien et comme il eut pour résultat le meurtre du Chancelier d'Autriche, je saisis alors l'occasion pour vérifier par moi-même, en même temps, différents autres points démontrant que le putsch n'avait pas seulement été réalisé avec la connivence du Gouvernement allemand, mais qu'il avait été mis sur pied par ce dernier. J'ai trouvé et vérifié qu'environ un mois avant le putsch, Goebbels avait dit à M. Cerruti, ambassadeur d'Italie à

Berlin, qu'il y aurait, avant un mois, un Gouvernement nazi à Vienne.»

J'aimerais présenter comme preuve le journal de l'ambassadeur Dodd, de 1933 à 1938, publié en 1941, document PS-2832 et, surtout, les notes qui figurent à la date du 26 juillet 1934. J'aimerais présenter une partie de ce journal comme preuve, sous le n° USA-58.

M. Dodd était à cette époque ambassadeur à Berlin, où il a fait les observations suivantes : en février 1934, Ernst Hanfstaengl avisa M. Dodd que ce qu'il apportait était virtuellement un ordre de Mussolini à Hitler, de laisser l'Autriche en paix et de renvoyer et réduire au silence Théodor Habicht, agent allemand à Munich, qui avait créé une agitation en faveur de l'annexion de l'Autriche. Le 18 juin, à Venise, Hitler aurait promis à Mussolini de laisser l'Autriche tranquille. M. Dodd remarque aussi, et je cite ce qu'il a écrit le 26 juillet 1934 :

« Le lundi 23 juillet, après des attentats à la bombe répétés, exécutés en Autriche par des nazis, la police suisse a saisi sur le lac de Constance, un bateau chargé d'explosifs, qui était envoyé en Autriche, et des grenades provenant d'Allemagne. Ce genre d'événements était tellement fréquent que je ne l'ai pas signalé à Washington.

« Aujourd'hui, j'ai reçu la preuve que, la nuit dernière, aux environs de 11 heures, le Gouvernement a fait des déclarations à la presse, s'estimant satisfait de la chute de Dollfuss et disant que la Grande Allemagne devait naître de cet événement. Le ministre d'Allemagne à Vienne a réellement aidé à former le nouveau Cabinet. Il avait, nous le savons maintenant, extorqué la promesse que les assassins autrichiens et nazis pourraient rentrer en Allemagne sans être inquiétés, mais on se rendit compte à minuit environ, que, malgré la mort de Dollfuss, les Autrichiens loyalistes avaient entouré le Palais du Gouvernement et empêché l'organisation d'un nouveau régime nazi. Ils avaient d'abord arrêté les meurtriers. Le ministre allemand de la Propagande interdit la publication des nouvelles envoyées une heure auparavant, et essaya de rentrer en possession de tous les journaux déjà diffusés. J'ai reçu un exemplaire aujourd'hui par un ami.

« Tous les journaux allemands ce matin-là, regrettaient cet assassinat cruel et déclaraient qu'il était l'œuvre d'Autrichiens mécontents et non de nazis. Des nouvelles provenant de Bavière montraient que des milliers de nazis autrichiens, habitant depuis un an la Bavière, grâce aux Allemands, étaient en pleine action depuis dix jours, que quelques-uns avaient traversé la frontière, contrairement à la loi, et que tous s'entraînaient et se préparaient en vue de leur rentrée en Autriche. Le propagandiste allemand Habicht continuait à parler à la radio de la nécessité d'annexer au III^e Reich

les anciennes possessions des Habsbourg, ceci malgré toutes les promesses de Hitler selon lesquelles il ne parlerait plus. Mais maintenant que le putsch a échoué et que les assassins sont retenus prisonniers à Vienne, le Gouvernement allemand prétend n'avoir fourni aucun appui venant de Berlin.

« Je crois qu'on s'apercevra, un jour, que des millions de dollars et beaucoup d'armes ont été introduits en Autriche depuis le printemps de 1933. Une fois de plus, le monde entier condamne le régime hitlérien. Aucun peuple, au cours de l'Histoire moderne, n'a connu autant d'impopularité que l'Allemagne nazie. Cet assassinat complète le tableau. Je m'attends à lire une série de protestations indignées dans les journaux américains, quand ils arriveront ici, dans dix jours environ. »

Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement allemand nia toute participation au putsch et à l'assassinat de Dollfuss. En ce qui concerne ce dernier fait, j'aimerais attirer votre attention sur une lettre que Hitler écrivit à l'accusé von Papen, le 26 juillet 1934, et qui a paru dans un ouvrage allemand *Dokumente der Deutschen Politik*, tome II, page 83. C'est le document PS-2799, dont une copie, traduite en anglais, est insérée au livre de documents. Les accusés peuvent avoir le texte en allemand dans le livre *Dokumente der Deutschen Politik* dont j'ai un exemplaire entre les mains. Je demande au Tribunal de recevoir comme preuve ce document original allemand.

J'aimerais lire cette lettre que le Chancelier Hitler envoya au Vice-Chancelier von Papen. Cela peut nous ouvrir certaines perspectives historiques, et peut rafraîchir notre mémoire sur les méthodes de travail des conspirateurs nazis.

En considérant la lettre du 26 juillet, adressée par Hitler à l'accusé von Papen, nous devons nous rappeler, pour éclairer certains aspects de la question, les récits répandus à cette époque, et je ne rapporte qu'un on dit, selon lequel l'accusé von Papen faillit être éliminé, le 30 juin 1934, avec le nazi Ernst Röhm et d'autres.

Voici la lettre à von Papen :

« Cher Monsieur von Papen. Après les événements de Vienne, je me vois obligé de suggérer au Reichspräsident de rappeler de son poste le Dr Rieth, ministre d'Allemagne à Vienne, qui, cédant aux suggestions des ministres fédéraux autrichiens et des rebelles autrichiens, a consenti à un accord entre les deux partis, relatif aux sauf-conduits à donner aux rebelles pour qu'ils rentrent en Allemagne, sans provoquer d'enquête de la part du Gouvernement du Reich allemand. Ce ministre a donc mêlé l'Allemagne à une affaire intérieure autrichienne, et cela, sans aucune raison.

« Nous avons déploré et flétri l'assassinat du Chancelier fédéral autrichien, qui a rendu beaucoup plus tendue en Europe une situation déjà délicate, sans la moindre faute de notre part. C'est pourquoi

je désire, si possible, faciliter et améliorer la situation générale surtout en ce qui concerne les relations avec l'État autrichien allemand, qui sont restées très tendues depuis longtemps. Je désire qu'elles redeviennent normales et amicales.

« Pour cette raison, je vous demande, cher Monsieur von Papen, de vous occuper de cette tâche importante parce que vous avez et continuez d'avoir ma confiance complète et illimitée depuis que nous avons travaillé ensemble au Cabinet. J'ai donc suggéré au Reichspräsident que, après avoir quitté le Cabinet du Reich et avoir laissé votre poste de commissaire pour la Sarre, vous soyez envoyé comme ministre d'Allemagne à Vienne pour une durée illimitée. Vous serez ainsi directement sous mes ordres.

« En vous remerciant une fois de plus d'avoir tout fait pour la coordination du Gouvernement de la Révolution nationale, et d'être, depuis lors, avec nous pour l'Allemagne, je reste sincèrement votre Adolf Hitler. »

Examinons maintenant la situation quatre ans plus tard; le 25 juillet 1938, après l'Anschluss de l'Autriche, les fonctionnaires allemands n'exprimaient plus aucun regret sur la mort du Chancelier Dollfuss. Ils avouaient volontiers ce que tout le monde savait: c'étaient eux qui avaient été les promoteurs et les responsables de l'assassinat de l'ancien Chancelier.

Je présente comme preuve le document L-273 (USA-59). Ce document est une dépêche envoyée par le consul général d'Amérique à Vienne au secrétaire d'État, en date du 26 juillet 1938. Par suite d'une erreur technique, ce document qui est en anglais dans l'original, n'a malheureusement pas été ronéotypé en anglais et ne fait pas partie de votre livre de documents. Il a été néanmoins traduit en allemand et figure au livre de documents des avocats. Je vais lire une photocopie de cette dépêche:

« Les deux moments principaux de la cérémonie » — car c'était une cérémonie — « furent l'assemblée commémorative, tenue le 24, à Klagenfurt, capitale de la province de Carinthie, où, en 1934, les révoltes nazies de Vienne avaient trouvé leur plus grand retentissement, et la marche du 25, sur l'ancienne chancellerie fédérale de Vienne, des membres survivants de la SS Standarte 89, qui avaient attaqué la chancellerie en 1934. » C'était, si l'on peut dire, une reconstitution du crime. « Les milliers de personnes réunies à Klagenfurt furent haranguées par l'envoyé du Führer, Rudolf Hess, en présence des familles des treize nationaux-socialistes qui avaient été pendus pour avoir participé au putsch de juillet. La cérémonie commémorative de Klagenfurt fut aussi marquée par le serment solennel de sept Gauleiter de l'Ostmark récemment nommés. Du point de vue de l'étranger, la harangue du ministre allemand Hess fut surtout remarquée par le fait qu'après avoir, dans la première

partie de son discours, célébra le sacrifice des hommes, des femmes et de la jeunesse d'Autriche combattant pour la Grande Allemagne, il se lança dans une défense de l'occupation de l'Autriche, et dans une attaque contre les mensonges de la presse étrangère, et de ceux qui propageaient les bruits d'une nouvelle guerre. Le monde pouvait être heureux, déclara Hess, que le chef de l'Allemagne fût un homme qui ne permit pas qu'on le provoquât. « Le Führer fait ce « qui est nécessaire pour son peuple, dans un calme souverain, et « travaille durement pour la paix de l'Europe », bien que des provocateurs, « qui veulent complètement ignorer la menace délibérée que « font peser sur la paix certains petits États, s'exclament faussement « qu'il est une menace pour la paix de l'Europe. » La marche sur l'ancienne chancellerie fédérale qui est maintenant la Reichsstatthaltereï, suivit exactement la même voie et le même horaire que l'attaque véritable. Les manifestants furent reçus à la chancellerie par le Reichsstatthalter Seyss-Inquart, qui les harangua et dévoila une plaque commémorative. De la Reichsstatthaltereï, les membres de la « Standarte » (c'est-à-dire l'organisation des SS qui procéda à la première attaque et qui défila, à cette occasion, quatre ans plus tard), se rendirent à l'ancienne station de radio RAVAG, d'où avaient été émises les fausses nouvelles de la démission de Dollfuss, et y inaugurèrent une seconde plaque commémorative. Steinhäusel, l'actuel Préfet de Police de Vienne, est membre de la SS Standarte 89. »

Cette plaque commémorative est aujourd'hui détruite, comme tant d'autres choses à Nuremberg, mais nous en avons trouvé une photographie à la Bibliothèque Nationale à Vienne. J'aimerais présenter comme preuve au Tribunal cette photographie prise quatre ans plus tard, représentant une plaque couronnée de fleurs avec la croix gammée; je la dépose comme preuve sous le n° PS-2968 (USA-60). Vous la trouverez dans le livre de documents. Je ne connais pas de document plus intéressant et plus cynique. Nous pouvons qualifier d'assassinat moral cette commémoration d'un meurtre commis quatre ans auparavant, « meurtre par ratification ». On peut lire sur cette plaque, qui fut apposée pour célébrer cette action sinistre : « Cent cinquante-quatre Allemands appartenant à la SS Standarte 89 ont défendu ici l'Allemagne, le 25 juillet 1934; sept d'entre eux ont péri par la main du bourreau. » Le Tribunal peut remarquer que le nombre 154, en haut de la plaque, est caché sur la photographie, par la couronne qui l'entoure. Je dois reconnaître que je suis particulièrement intéressé par cette plaque, ainsi que par la photographie qui en fut prise, et qui a été soigneusement enregistrée. Les mots qui y figurent et qui ont été choisis avec soin, montrent que les hommes dont il s'agit n'étaient pas des Autrichiens révolutionnaires mécontents, mais étaient considérés comme des

Allemands, faisant partie d'une organisation paramilitaire et défendant la cause allemande en Autriche.

En 1934, Hitler désavoua le Dr Rieth parce qu'il avait immiscé le Reich allemand, sans raison, dans une affaire intérieure de l'Autriche. En 1938, l'Allemagne nazie s'associa ouvertement au meurtre de Dollfuss; elle en assumait la charge et en prit toute la responsabilité. D'autres preuves, dans le sens formel du mot, ne semblent pas nécessaires.

Suivit alors le programme qui a mené jusqu'au pacte du 11 juillet 1936. Pour qui considère les activités des conspirateurs nazis en Autriche entre le 25 juillet 1934 et novembre 1937, le tournant décisif est marqué par le pacte du 11 juillet 1936. Je vais d'abord passer en revue tout ce qui s'est passé pendant les deux années qui s'étendent de juillet 1934 à juillet 1936.

Le but visé, qui est la suppression de l'indépendance de l'Autriche, a été étroitement lié aux conversations et aux activités de l'accusé von Papen. Les conspirateurs nazis prétendaient respecter l'indépendance et la souveraineté de l'Autriche malgré la fin poursuivie: l'Anschluss, dont il est parlé dans *Mein Kampf*. Mais il reste vrai que, depuis le début, on travaillait à détruire l'État autrichien.

Le témoignage de M. Messersmith, dont j'ai déjà parlé, nous apporte un récit dramatique de l'attitude de von Papen. Ceci se trouve page 9 du texte anglais, deuxième paragraphe (document PS-1760, USA-57):

« Le fait que la politique de l'Anschluss soit restée inchangée m'a été confirmé par Franz von Papen lorsqu'il arriva à Vienne en qualité de ministre d'Allemagne. On se souvient qu'il avait accepté ce poste de ministre d'Allemagne à Vienne, bien qu'il sût qu'il avait été désigné pour être exécuté lors du massacre de la St-Barthélémy du 30 juin 1934. Conformément au protocole, il me rendit visite peu de temps après son arrivée à Vienne. Je décidai que, pendant cet entretien, on ne parlerait de rien d'important et je limitai la conversation à des banalités, chose que je pouvais faire, puisqu'il me rendait visite dans mon cabinet. Je jugeai préférable d'attendre quelques semaines avant de lui rendre sa visite, pour bien montrer à von Papen que je n'avais pas de sympathie pour lui, et, de plus, que je connaissais les buts de sa mission en Autriche.

« Quand je me rendis à la légation allemande, il m'accueillit par ces mots: « Maintenant, vous êtes chez moi, à la légation et je peux « diriger la conversation ». Avec hardiesse et cynisme, il me dit que toute l'Europe du Sud-Est, jusqu'aux frontières de la Turquie, était « l'hinterland » naturel de l'Allemagne, et qu'il avait reçu de son pays la mission de faciliter le contrôle économique et politique de l'Allemagne sur toutes ces régions. Il déclara explicitement que le premier pas devait être l'obtention du contrôle sur l'Autriche. Il

déclara qu'il était en Autriche pour saper et affaiblir le Gouvernement autrichien, et pour travailler, de Vienne, à déconsidérer les gouvernements des autres pays du Sud et du Sud-Est. Il me dit encore qu'il avait l'intention d'utiliser à cette fin sa réputation de bon catholique pour acquérir de l'influence sur certains Autrichiens tels que le cardinal Innitzer. Il ajouta encore qu'il m'informait de tout cela parce que le Gouvernement allemand était résolu à s'emparer du contrôle de l'Europe du Sud-Est, que rien ne l'en empêcherait et que notre politique, comme celle de la France et de l'Angleterre, n'était pas réaliste.

« Les circonstances étaient telles, lors de ma visite à la légation allemande, que je dus écouter en silence ce qu'il avait à me dire. Je m'attendais naturellement à entendre ce qu'il comptait me dire, car je connaissais déjà les instructions qu'il devait suivre. J'ai néanmoins été choqué de l'entendre s'exprimer aussi cyniquement. Quand il eut terminé, je me levai et lui dis que j'avais été désagréablement impressionné d'entendre le représentant mandaté d'un pays supposé ami de l'Autriche, admettre qu'il se proposait d'engager des activités destinées à miner et à détruire le Gouvernement auprès duquel il était accrédité. Von Papen sourit et me dit : « Naturellement, cette conversation reste entre nous, et, si je parlais à d'autres, je n'exprimerais pas aussi franchement mes intentions ». J'ai rapporté cette conversation en détail car elle est caractéristique de la franchise et de la façon directe avec lesquelles les hauts fonctionnaires nazis parlaient de leurs projets. »

Toujours dans le même document, page 10, dernier paragraphe, au bas de la page :

« En surface, les activités allemandes consistaient principalement en tentatives destinées à obtenir le concours d'hommes éminents et influents, par des efforts insidieux, en utilisant par exemple la mission diplomatique allemande à Vienne, son personnel et les moyens dont elle disposait.

« En sa qualité de ministre d'Allemagne, von Papen donnait de grandes et fréquentes réceptions. Il connaissait presque tous les membres du Cabinet autrichien. Il leur disait — plusieurs me l'ont répété par la suite — que l'Allemagne finirait par gagner, à la longue, et qu'ils devaient se ranger du côté du gagnant s'ils voulaient avoir des situations influentes sous le contrôle allemand. Naturellement dans les propos publics et officiels, il assurait solennellement que l'Allemagne respecterait l'indépendance autrichienne. Tout ce qu'elle désirait, c'était de voir éliminer certains éléments du Gouvernement autrichien, tels que le Chancelier Schuschnigg, Stahremberg, en sa qualité de chef de la Heimwehr, d'autres encore, et de les remplacer par des Autrichiens ayant davantage le sens national, ce qui, naturellement, voulait dire nazi. Tout l'effort de von Papen était tendu vers l'Anschluss.

« Au début de 1935 le ministre autrichien des Affaires étrangères, Berger-Waldenegg, me dit qu'au cours d'une conversation avec von Papen, ce dernier avait remarqué : « Oui, vous avez vos amis anglais et français maintenant, et vous pourrez conserver votre indépendance un peu plus longtemps ». Le ministre des Affaires étrangères m'a naturellement répété ces paroles en allemand, mais ce que je viens de dire en est l'exacte traduction. Il a ajouté qu'il avait répondu à von Papen : « Je suis content d'entendre de votre bouche, votre opinion personnelle, qui est en accord avec ce que votre chef vient de dire dans la Sarre, et que vous avez pris si grand soin de désavouer. »

Von Papen sembla consterné quand il se rendit compte de ce qu'il venait de dire. Il essaya de se rattraper, mais, d'après Berger-Waldenegg, ne fit que s'enfermer de plus en plus.

« On ne peut contester les succès que von Papen a obtenus, en particulier auprès d'hommes comme Glaise-Horstenau et d'autres encore qui avaient depuis longtemps favorisé l'idée du « Gross-deutschum », mais qui, néanmoins, étaient préoccupés par le sort de l'Église catholique. Sans conscience et sans scrupules, von Papen exploita la réputation d'ardent et fervent catholique dont il jouissait, ainsi que sa femme, pour endormir à cet égard la crainte de ces Autrichiens. »

Puis-je demander si le Tribunal a l'intention de suspendre l'audience pour quelques minutes ?

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue pour dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal désire préciser un point qui n'a pas encore été bien établi précédemment : si les avocats des accusés désirent poser des questions à M. Messersmith sur son témoignage, ils peuvent soumettre ces questions écrites au Tribunal, qui les fera parvenir à M. Messersmith pour qu'il y réponde.

FLOTTENRICHTER OTTO KRANZBUEHLER (avocat de l'accusé Dönitz). — Je ne sais pas si la question que j'ai posée a reçu une réponse, ni si Monsieur le Président en a été informé. Le nom de Dönitz est mentionné dans la déposition de M. Messersmith. Il figure à la page 4 de la traduction allemande. Je voudrais lire tout le passage :

« L'amiral Karl Dönitz n'était pas toujours d'humeur aimable ; il n'était pas national-socialiste quand le Parti prit le pouvoir ... »

LE PRÉSIDENT. — Ce passage n'a pas été lu à l'audience en tant que preuve, n'est-ce pas ?

Dr KRANZBUEHLER. — Non, seul le nom a été cité.

LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas que le nom ait pu être mentionné puisque ce paragraphe n'a pas été cité.

Dr KRANZBUEHLER. — Le nom a été lu, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, continuez.

Dr KRANZBUEHLER. — «Malgré tout il reçut l'un des plus hauts grades de l'Armée et de la Marine. Il fut complètement d'accord avec les conceptions et les buts du national-socialisme.»

Comme introduction à ce paragraphe, M. Messersmith dit, page 2, dernière phrase avant le chiffre 1 :

«Parmi les personnes que j'ai vues fréquemment et que j'ai mentionnées dans de nombreux rapports, se trouvaient...» Au chiffre 16, on aperçoit le nom de l'amiral Dönitz.

Mon client m'a informé qu'il a entendu le nom de Messersmith pour la première fois aujourd'hui, qu'il ne connaît pas le témoin Messersmith, qu'il ne l'a jamais vu et qu'il ne lui a jamais adressé la parole. C'est pourquoi je demande que le témoin Messersmith comparaisse devant le Tribunal, afin qu'il puisse dire quand et comment il s'est entretenu avec l'accusé Dönitz.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a déjà établi que cet affidavit est admissible comme moyen de preuve. Sa force probante sera examinée par le Tribunal. Les avocats des accusés peuvent, s'ils le désirent, soumettre des questionnaires pour que M. Messersmith y réponde. Naturellement, les accusés auront l'occasion de témoigner, quand leur tour viendra et, quand il aura la parole, l'amiral Dönitz pourra réfuter le contenu de cette déposition s'il se croit en droit de le faire.

Dr KRANZBUEHLER. — Merci beaucoup.

M. ALDERMAN. — J'aimerais attirer l'attention du Tribunal sur une faute de la traduction allemande d'une phrase de l'affidavit Messersmith. Dans la traduction allemande, le mot «nicht» a été intercalé alors que la négation n'existe pas dans le texte anglais. La phrase anglaise est : «J'estimais préférable de ne lui rendre sa visite que quelques semaines plus tard afin de montrer clairement à von Papen que je n'avais nulle sympathie pour lui et que je connaissais les buts de sa mission en Autriche.» Le texte allemand contient la négative : «Et que je ne connaissais pas les buts de la mission qu'il avait à remplir en Autriche.»

La raison d'être des organisations nazies était de se préparer et de se maintenir en état d'alerte armée. Les ruses de l'accusé von Papen ne représentent qu'un côté de tout le complot nazi. L'activité nazie qui jusqu'alors s'était exercée dans l'ombre, se poursuivait en Autriche à ce moment-là.

Je cite l'affidavit de M. Messersmith, à partir du bas de la page 9 :

« Pendant cette même époque, les activités nazies ne furent pas suspendues, bien qu'elles dussent s'exercer secrètement. Le Parti fut considérablement affaibli pour quelque temps, à cause des mesures énergiques prises contre le putsch, et aussi de l'indignation du public. Mais le travail de réorganisation fut immédiatement entrepris. En octobre 1934, le ministre autrichien des Affaires étrangères Berger-Waldenegg, me transmit le mémorandum suivant, qui, me dit-il, avait été communiqué au Gouvernement autrichien par une personne ayant pris part à la réunion dont nous allons parler. »

Voici le premier paragraphe de ce mémorandum :

« Une réunion des chefs du parti national-socialiste a eu lieu les 29 et 30 septembre, à Bad Aibling en Bavière. »

Je passe quatre paragraphes, et je reprends au cinquième.

« Les agents de la direction du Parti en Allemagne ont reçu l'ordre dans chaque district autrichien, de dresser des listes de toutes les personnes qu'on sait soutenir le Gouvernement actuel, et qui sont prêtes à coopérer de très près avec lui. Quand la prochaine action contre le Gouvernement aura lieu, ces personnes seront poursuivies aussi brutalement que les autres, sans distinction de parti, dès l'instant qu'elles se révéleront hostiles au national-socialisme.

« Dans un compte rendu des chefs du Parti pour l'Autriche, les principes suivants ont été soulignés :

« a) La prise du pouvoir en Autriche demeure le devoir principal du parti national-socialiste autrichien. L'Autriche a une plus grande signification et une plus grande valeur pour le Reich allemand que la Sarre. Le problème autrichien est le problème essentiel. Toutes les méthodes de combat sont justifiées par le but qu'elles doivent atteindre ;

« b) Chaque fois que nous le pouvons, nous devons sembler prêts à négocier, mais armez-vous en même temps pour le combat. Cette nouvelle phase de la lutte sera particulièrement âpre. Il y aura cette fois deux centres de terrorisme, l'un le long de la frontière allemande et l'autre le long de la frontière yougoslave. »

Je termine ici la lecture de ce mémorandum.

Je reprends le paragraphe suivant de l'affidavit de M. Messersmith :

« La légion autrichienne était sur le pied de guerre en Allemagne. Bien qu'elle ait été stationnée à quelques kilomètres de la frontière autrichienne, elle ne fut pas dissoute, malgré l'engagement qui avait été pris. Le Gouvernement autrichien recevait, de temps à autre, des informations sur ce sujet, qu'il me transmettait ensuite. J'avais, de plus, des renseignements directs émanant de personnes dignes de foi qui avaient réellement vu cette légion en revenant d'Allemagne à Vienne. »

La réorganisation du parti nazi en Autriche est confirmée par le compte rendu d'un nazi autrichien. Je présente comme preuve le document PS-812 (USA-61). Il comprend trois parties: d'abord une lettre datée du 22 août 1939, émanant de Rainer, à ce moment-là Gauleiter de Salzbourg, adressée à l'accusé Seyss-Inquart, alors ministre du Reich en Autriche. Cette lettre contient une autre lettre datée du 6 juillet 1939, écrite par Rainer au Commissaire du Reich et Gauleiter Joseph Bürckel.

Dr HANS LATERNSEER (co-défenseur de l'accusé Seyss-Inquart). — Je m'élève contre l'utilisation des lettres contenues dans le document PS-812. Je ne protesterais naturellement pas si leur présentation avait uniquement pour but de prouver qu'elles ont été écrites. Mais, si l'on veut produire ces lettres pour démontrer l'exactitude de leur contenu, j'élève une objection contre une telle utilisation de ces documents, pour la raison suivante: en particulier, le troisième document est une lettre qui, comme il ressort manifestement de son contenu, est singulièrement tendancieuse, car elle veut démontrer à quel point le parti nazi autrichien a pris part à l'Anschluss. Elle paraît, en outre, vouloir montrer le rôle directeur joué par le dernier groupe Rainer-Klausner du Parti.

Cette lettre ne saurait donc prouver les faits qu'elle expose, à cause du parti pris évident dont elle témoigne. De plus, le témoin Rainer, qui en est l'auteur, peut être entendu par le Tribunal car, nous l'avons découvert, il est en ce moment à Nuremberg.

Je m'oppose donc à ce que cette lettre soit utilisée dans le but de prouver l'exactitude des faits qu'elle mentionne, car le témoin qui peut les attester est à notre disposition à Nuremberg.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal désire entendre M. Alderman répondre à ce qui vient d'être dit.

M. ALDERMAN. — Le Tribunal n'a pas encore lu cette lettre.

Je pense qu'il serait préférable de lire d'abord la lettre avant de discuter sur le sens de son contenu.

LE PRÉSIDENT. — Comptez-vous sur la lettre comme preuve des faits qu'elle rapporte?

M. ALDERMAN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — De qui vient cette lettre, et à qui a-t-elle été adressée?

M. ALDERMAN. — La première lettre vient de Rainer qui, à l'époque, était Gauleiter de Salzbourg, et elle est adressée à l'accusé Seyss-Inquart, qui était alors ministre du Reich en Autriche. Cette missive renferme une lettre, datée du 6 juillet 1939, écrite par Rainer au commissaire du Reich et Gauleiter Joseph Bürckel. A

cette lettre, Rainer joint, en outre, un compte rendu des événements au sein de la NSDAP d'Autriche, de 1933 jusqu'au 11 mars 1938, la veille de l'invasion de l'Autriche.

Je désirerais attirer l'attention du Tribunal sur quelques points qui concernent le document, avant qu'il ne soit décidé sur son admissibilité.

LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas que l'avocat de l'accusé conteste réellement l'admissibilité, mais seulement son contenu.

M. ALDERMAN. — Oui. L'avocat nous a informé que ce Rainer est à Nuremberg. Je veux bien le croire.

Nous avons refusé aussi un affidavit de Rainer, attestant la véracité des faits exposés dans ses lettres. Il me semble néanmoins que les déclarations en elles-mêmes, rassemblées à l'époque sous forme d'un rapport concomitant dressé par un fonctionnaire du Parti, aient une autre force probante que tout ce que ce témoin pourrait attester devant vous aujourd'hui.

Dr LATERNSEER. — J'ai déjà dit précédemment que cette lettre avait une certaine tendance à souligner et à exagérer la participation des nazis autrichiens à l'Anschluss. C'est pourquoi son contenu ne peut servir de preuve objective, car le document en question n'a pas été écrit en vue d'être présenté comme preuve devant le Tribunal. Si son auteur l'avait prévu, il l'aurait certainement rédigé différemment, compte tenu de son activité politique, telle quelle résulte de cette lettre. J'ai appris par contre, mais je n'en suis pas certain, que le témoin se trouve actuellement à Nuremberg.

Dans ce cas, conformément au principe qui est à la base de tous les débats, ce témoin devrait être appelé devant le Tribunal pour être entendu en personne. D'autant plus qu'ici les difficultés qui interviennent dans le cas de Messersmith ne se présentent pas.

LE PRÉSIDENT. — Ces lettres sont admises par le Tribunal. Elles étaient adressées à l'accusé Seyss-Inquart qui les a reçues et qui pourra en réfuter le contenu par ses déclarations.

S'il est vrai que Rainer est à Nuremberg, les accusés peuvent demander au Tribunal de le faire citer. Le contenu de ces lettres pourra être contesté, soit par l'accusé Seyss-Inquart, soit par Rainer lui-même. En tout cas, ces lettres sont retenues comme preuves.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je suis tout à fait d'avis que si l'on avait prévu que ces lettres seraient présentées comme preuves devant un Tribunal, elles auraient sans doute été rédigées différemment. Mais ceci vaut également pour la majorité des preuves présentées ici. Si celui qui a photographié la plaque commémorative avait su que cette photographie servirait de preuve dans une affaire de conspiration, il ne l'aurait probablement jamais faite.

La lettre écrite par Rainer à Bürckel prouve qu'on lui avait demandé d'écrire un bref historique du rôle joué par le Parti. Je ferais mieux, peut-être, de lire la lettre initiale adressée à l'accusé Seyss-Inquart.

« Cher Docteur Seyss,

« J'ai reçu votre lettre du 19 août 1939 dans laquelle vous me demandiez de vous dire ce que je savais sur des questions qui, entre autres, font l'objet de votre correspondance avec Bürckel. Je ne désire pas discuter les divers racontars et tout ce qui m'a été rapporté, peu à peu, par différentes personnes. Je tiens surtout à faire la lumière sur mon attitude. Le 5 juillet 1939, le commissaire du Reich et Gauleiter Bürckel m'a demandé par téléphone si j'étais en possession du mémorandum de Globus concernant les événements du mois de mars. Je lui dis que je ne l'avais pas, que je n'en avais jamais possédé un seul fragment et qu'au surplus je ne m'occupais pas de ces affaires à ce moment-là et n'en connaissais pas le contenu. A la suite de la demande officielle de Bürckel, je lui envoyai un compte rendu avec une lettre en date du 6 juillet.

« Si Bürckel vous écrit que certaines déclarations ont été confirmées par moi, je me trouve dans l'obligation de vous fournir une copie de chacun de ces deux documents qui, à l'origine, ne furent établis qu'en un seul original. J'en informerai tout spécialement Bürckel, en ajoutant que je n'ai donné, en dehors de ces explications écrites, aucune confirmation, déclaration ou critique qui vous concerne, vous ou votre attitude, et que je n'ai autorisé personne à s'appuyer sur mes dires.

« Depuis le début de notre collaboration, j'ai toujours exprimé et défendu avec force mes idées et mon opinion sur votre personne. Mes conceptions étaient à la base de notre collaboration. Les événements de février et mars n'ont rien changé à cela, d'autant plus que j'ai vu, dans le succès politique du 11 mars, la confirmation des buts et des convictions qui nous ont tous les deux amenés à travailler ensemble.

« En ce qui concerne Globus, vous connaissez très bien sa nature. Je n'ai jamais voulu voir que ses qualités. Je crois que vous avez déjà parlé à Globus des événements intervenus entre le 11 mars 1938 et aujourd'hui. Je suis convaincu qu'il vous dira tout ce qui l'ennuie, si vous voulez lui parler de cette question, ainsi que vous en avez exprimé l'intention.

« Avec mes salutations les meilleures. Heil Hitler! Votre, Friedl Rainer. »

Rainer écrivit son rapport qui est joint à cette lettre pour montrer que le Parti tout entier avait droit à la gloire qui avait été attribuée de façon exagérée à la seule personne du Dr Seyss-Inquart. Je me réfère au troisième paragraphe de la première pièce

jointe, le compte rendu au commissaire du Reich et Gauleiter Joseph Bürckel :

« Nous avons vu, en mars et en avril, se développer une fausse interprétation des conditions de la direction actuelle, qui ne put être rétablie en dépit des tentatives que nous avons faites en ce sens. Ce fut un facteur déterminant dans le changement d'attitude de Globocnik, qui attendait, principalement de vous, une peinture exagérée, à l'intention de Hitler et du public, du rôle du Parti au cours des événements antérieurs au 12 mars 1938. Je me suis borné à adresser cette déclaration, sous forme orale et écrite, au camarade du Parti, Hess et, en outre, à rechercher les documents sur les journées de mars. J'ai saisi, de plus, toute occasion favorable pour parler de la lutte du Parti. Je n'ai pas fait de démarches pour que d'autres personnes recueillent un peu de la gloire exagérément attribuée à la seule personne du Dr Seyss-Inquart, et je ne voudrais pas le faire, d'abord parce que j'en serais l'un des bénéficiaires et, ensuite, parce que je crois que Hitler n'en serait pas enchanté. Je suis convaincu également que le Dr Seyss-Inquart n'a pas agi malhonnêtement, et que Hitler ne désire pas donner à son acte, une portée historique, par faveur spéciale à son égard, mais plutôt parce qu'il se sent personnellement attiré vers lui. Hitler se soucie peu que telle ou telle personne ait acquis plus ou moins de mérite au cours des âpres combats du Mouvement, car, en dernière analyse, c'est à lui qu'il faut attribuer la plus grande part de gloire. Lui seul sera considéré par l'Histoire comme le libérateur de l'Autriche. J'ai donc pensé que la solution la meilleure était d'accepter les conditions déjà existantes et de rechercher dans le Parti, de nouveaux et fertiles champs d'action.

« Si l'on me demandait de décrire, sans faire entrer en jeu mes intérêts personnels, le rôle du Parti d'après ma conviction intime, je pourrais le faire à n'importe quel moment. Pour cette raison j'ai promis hier de vous soumettre un bref résumé et de le mettre à votre disposition pour votre information personnelle. Je garde par devers moi la seule copie de cette lettre et de cette relation abrégée.

« Heil Hitler! Rainer. »

Naturellement, toutes ces pièces parvinrent à l'accusé Seyss-Inquart, qui prit connaissance de leur contenu.

C'est un fait historique que le Tribunal retiendra comme preuve, que Seyss-Inquart fut le premier des Quisling. Le Quisling norvégien a laissé à la postérité un nom significatif, mais tous les Quisling se ressemblent.

Le Tribunal en conclura qu'on peut difficilement accuser le rapport de Rainer d'être tendancieux, comme le prétend l'avocat, ou d'exagérer le rôle joué dans l'Anschluss par l'accusé Seyss-Inquart. Il tend à démontrer, au contraire, que Seyss-Inquart n'était

pas aussi important qu'il aurait pu le penser. Même ainsi, Rainer accorde suffisamment de crédit à Seyss-Inquart.

Le compte rendu de Rainer parle de la désorganisation du parti nazi en Autriche et de sa réorganisation. Il apparaît aux pages 3 et 4 du texte anglais du document PS-812 (USA-61). Je crois qu'il figure aux pages 1 et 2 de l'original allemand du compte rendu ou « Bericht », qui représente la troisième partie de ce document :

« Ainsi commença la première phase du combat qui devait se terminer par le soulèvement de juillet 1934. On eut raison de décider ce soulèvement, mais l'exécution en fut défectueuse. Il en résulta la destruction complète de toute l'organisation, la perte d'unités entières de combat, dont les membres furent emprisonnés ou s'enfuirent dans l'« Altreich » (Allemagne proprement dite). En ce qui concerne la politique de l'Allemagne à l'égard de l'Autriche, on aboutit à une reconnaissance de l'État autrichien par le Gouvernement allemand. Le Führer avait envoyé à von Papen un télégramme lui ordonnant de rétablir les relations normales entre les deux États, et avait ainsi liquidé la première phase de la bataille. On pouvait maintenant entreprendre une nouvelle méthode de pénétration politique. Par ordre du Führer, la Landesleitung de Munich fut dissoute, et le Parti abandonné à lui-même en Autriche.

« Il n'y avait pas en Autriche de chef reconnu pour le Parti. De nouveaux comités directeurs se constituèrent dans les nouveaux Gaue. Leurs tentatives étaient sans cesse interrompues par l'inter-vention de la police : il n'y avait pas de liaison entre les formations et quelquefois il y avait deux ou trois chefs rivaux, ou même plus. Le premier porte-parole accrédité et reconnu, à peu près dans tous les Gaue en Autriche, en automne 1934, fut l'ingénieur Reinthaler (déjà nommé par Hess, Landesbauernführer), chef des cultivateurs du pays. Il s'efforça d'apporter un apaisement politique par des négociations avec le Gouvernement, dans le but de redonner à la NSDAP un statut légal, et de lui permettre de reprendre ses activités politiques. En même temps, Reinthaler entreprit de recon-struire cette organisation politique illégale, à la tête de laquelle il plaça l'ingénieur Neubacher. »

Viennent ensuite les contacts secrets établis entre les personnages officiels allemands, y compris l'accusé von Papen, et les nazis autrichiens, et l'utilisation par les nazis autrichiens de personnalités qui les couvraient.

Pour l'organisation nazie en Autriche, interviennent deux grands facteurs dont on devrait se souvenir :

Premièrement, bien que le Führer ait, en apparence, désarmé les Autrichiens nazis, comme je l'ai indiqué dans le document que je viens de lire, en fait, comme nous le verrons, les hauts fonctionnaires allemands, y compris von Papen, maintinrent des contacts

secrets avec les nazis autrichiens, en accord avec les désirs de Hitler. Les fonctionnaires allemands donnaient des avis, des conseils et leur aide à l'organisation des nazis autrichiens.

Deuxièmement, les nazis autrichiens restèrent à l'état d'organisation illégale, se préparant à un éventuel coup de force en cas de soi-disant nécessité. Mais, pendant ce temps-là, ils trouvaient comme mode de s'abriter derrière des personnalités telles que l'accusé Seyss-Inquart, qui apparemment, ne faisaient rien d'illégal en Autriche.

M. Messersmith, dans son affidavit, dit qu'il a pu avoir copie d'un document qui esquissait ce programme nazi. Je cite ce qui suit à partir de la page 8 du document PS-1760 (USA-57) :

« Pendant les deux années qui ont suivi l'échec du putsch du 25 juillet, les nazis restèrent relativement tranquilles en Autriche. Très peu d'actes de terrorisme eurent lieu pendant la fin de 1934, en 1935, et pendant la plus grande partie de 1936. Cette inaction était en accord avec les directives venant de Berlin ainsi que j'en ai eu la preuve directe à ce moment-là. Au début de janvier, le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, Berger-Waldenegg m'a donné un document que je considérais comme exact à tous points de vue et qui disait » — je cite le document :

« L'ambassadeur d'Allemagne, von Papen, au cours de sa dernière « visite à Berlin, a été reçu trois fois par le Chancelier Hitler pour « d'assez longues conversations. Il a aussi profité de cette occasion « pour rendre visite à Schacht et à von Neurath. Au cours de ces « conversations, les instructions suivantes lui furent données :

« Pendant les deux années à venir, rien ne doit être entrepris qui « pourrait créer à l'Allemagne des difficultés de politique extérieure. « Sur cette base, on doit éviter toute mesure pouvant revêtir « l'apparence d'une ingérence de l'Allemagne dans les affaires « intérieures de l'Autriche; pour cette raison, le Chancelier Hitler « n'essaiera pas de se mêler à la crise qui sévit actuellement dans « le parti national-socialiste en Autriche, bien qu'il soit convaincu « qu'on pourrait immédiatement remettre de l'ordre dans ce parti « sur un simple mot de lui. Cet ordre sera cependant donné pour des « raisons de politique étrangère, car il est convaincu d'arriver aux « fins désirées par une autre voie. Naturellement, le Chancelier « Hitler déclara au ministre d'Allemagne qu'il ne se désintéresserait « pas, pour autant, de la question de l'indépendance de l'Autriche. « Avant tout, l'Allemagne ne peut rappeler les membres du Parti « actuellement en Autriche; elle doit donc, en dépit des réelles « difficultés de change, faire tous ses efforts pour apporter une aide « aux nationaux-socialistes persécutés en Autriche. »

« En conséquence, Schacht, ministre du Commerce, donna l'ordre, à partir de ce moment-là, de mettre de côté 200.000 marks par mois,

destinés à cette fin (soutien des nationaux-socialistes en Autriche). L'ingénieur Reinthaler avait la haute main sur cette somme mensuelle: du fait qu'il était seul à contrôler cet argent, il devait avoir une influence décisive sur les membres du Parti. De cette façon, il était possible d'en finir plus rapidement et plus aisément avec les difficultés et les divisions qui existaient dans le parti national-socialiste autrichien.

«On exprima l'espoir à M. von Papen que la formation récemment autorisée, des «Ortsgruppen» allemandes du parti national-socialiste en Autriche composées de citoyens allemands habitant l'Autriche, serait une entreprise qui ne donnerait pas l'impression que l'Allemagne s'immisçait dans les affaires intérieures autrichiennes».

Le compte rendu du Gauleiter Rainer au commissaire du Reich Bürckel, en juillet 1939, souligne l'histoire ultérieure du Parti et les luttes entre les chefs qui ont suivi la retraite de Reinthaler.

LE PRÉSIDENT. — Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de suspendre l'audience jusqu'à 2 heures?

M. ALDERMAN. — Oui, Monsieur le Président.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. J'étais en train de mentionner le rapport du Gauleiter Rainer au Commissaire du Reich Bürckel en juillet 1939, qui expose l'histoire ultérieure du Parti et le problème du commandement après le départ de Reinthaler.

Parlant de la situation existant en 1935, il mentionne certains contacts avec le Gouvernement du Reich, c'est-à-dire avec le Gouvernement allemand, dans les termes suivants. Je cite ici la page 4 du texte anglais de ce rapport, et, je crois, la page 4 du texte allemand du rapport de Rainer, qui constitue le document PS-812 (USA-61):

« En août, eurent lieu quelques autres arrestations dont les victimes, à part les Gauleiter, furent Globocnik et Rainer. Schattenfroh émit alors la prétention, sur la foi d'instructions reçues de Léopold, qui se trouvait à ce moment-là en prison, d'exercer les fonctions de commissaire de la Direction du Pays. Un groupe dirigé par l'ingénieur Raffelsberger avait également, à cette époque, établi des relations avec des services de l'Altreich (le ministère de la Propagande, la Volksdeutsche Mittelstelle, etc.) et avait fait des tentatives pour formuler dans un manifeste sa conception des idées politiques directrices du mouvement de lutte en Autriche. »

Et le rapport Rainer continue à donner l'image de la situation un peu plus tard, en 1936. Je cite un extrait de la page 6 du texte anglais et, autant qu'il me semble, page 5 du texte allemand.

« Les principes de base étaient les suivants :

« L'organisation doit être le support de la lutte illégale et le dépositaire de l'idée selon laquelle il faut créer une organisation secrète qui ignore le compromis et soit fondée sur le principe de sélection et selon la manière la plus simple, afin d'être prête à entrer immédiatement en action au service de l'autorité illégale du pays. Il faut, en outre, utiliser toutes les occasions politiques, exploiter toutes les personnalités et toutes les possibilités légales sans révéler un lien quelconque avec l'organisation illégale. Par conséquent, la coopération entre l'organisation illégale du Parti et les auxiliaires politiques légaux ne doit se faire qu'aux échelons supérieurs de la direction du Parti. Tous liens avec le Parti en Allemagne sont tenus secrets, conformément aux ordres du Führer stipulant que l'État allemand ne soit pas mêlé officiellement aux questions intérieures autrichiennes; des centres auxiliaires pour la propagande, la presse, les réfugiés, les œuvres de secours, etc. doivent être établis dans les pays étrangers limitrophes de l'Autriche.

«Hinterleitner était déjà entré en contact avec l'avocat Seyss-Inquart, qui était en relation avec le Dr Wächter, depuis que Seyss-Inquart avait apporté son concours au putsch de juillet. D'autre part, Seyss-Inquart avait une situation intéressante dans le monde juridique et des relations particulièrement solides avec les dirigeants du parti social-chrétien. Le Dr Seyss-Inquart sortait des rangs du «Steierischer Heimatschutz» (défense de la patrie de Styrie), et devint membre du Parti quand le Steierischer Heimatschutz tout entier fut incorporé au parti nazi. Une autre personnalité de marque, que l'on pouvait utiliser sur le terrain légal, était le colonel Glaise-Horstenau, qui avait des relations avec les deux partis. L'accord du 11 juillet 1936 fut fortement influencé par l'activité de ces deux personnages, dont l'un, Glaise-Horstenau, avait été désigné à Hitler comme un homme de confiance.»

Le rapport de Rainer dévoile ainsi la double tactique des nazis autrichiens pendant cette période où ils restèrent tranquilles en attendant la suite des événements: ils maintinrent des contacts secrets avec les personnalités du Reich et utilisèrent des personnalités indigènes telles que Glaise-Horstenau et Seyss-Inquart. Les nazis se servirent habilement de ces personnages qui avaient des activités plus discrètes et que l'on pouvait qualifier facilement de nationalistes. Ils présentèrent, soutinrent et firent accepter des exigences que n'auraient pu formuler des nazis avérés tels que le capitaine Léopold.

Seyss-Inquart ne détint aucun poste officiel jusqu'en janvier 1937, date à laquelle il devint conseiller d'État. Mais Rainer, le décrivant comme un membre de valeur du Parti provenant des rangs du «Steierischer Heimatschutz», le désigne comme l'une des personnes dont l'influence s'est fortement fait sentir sur l'accord du 11 juillet 1936. L'importance stratégique de cet accord sera examinée un peu plus tard. Comme je l'ai dit, on ne peut admettre que le rapport de Rainer ait exagéré l'importance de la contribution de Seyss-Inquart.

Les nazis ont bien fait de faire confiance à Seyss-Inquart mais non pas le Gouvernement autrichien. Le document suivant que je me propose de déposer le prouve. C'est le document PS-2219 (USA-62), copie dactylographiée d'une lettre datée du 14 juillet 1939, adressée au Feldmarschall Göring. Elle se termine par le «Heil Hitler», le terme habituel, et n'est pas signée, mais nous pensons qu'elle a été, sans aucun doute, écrite par l'accusé Seyss-Inquart. C'est un double au carbone trouvé dans les archives personnelles de Seyss-Inquart, et, d'ordinaire, les doubles gardés par les auteurs ne sont pas signés. Sur la première page de la lettre, figure une indication à l'encre qui n'est pas portée sur la traduction anglaise

partielle: « Poste aérienne, 15 juillet, 15 h. 15, Berlin, à porter au bureau de Göring. » L'essentiel de la lettre consiste en un plaidoyer pour un certain Mühlmann dont le nom sera encore mentionné par la suite et qui était tombé en disgrâce auprès de Bürckel. Je vais citer un extrait de cette partie du document, qui a été déjà traduit en anglais, et qui commence, me semble-t-il, à la page 7 du texte allemand :

« A Vienne pour le moment, ce 14 juillet 1939.

« Au Generalfeldmarschall.

« Monsieur.

« Si je puis dire sur moi-même quelque chose de plus, le voici : je sais que je ne suis pas d'un naturel combatif et énergique, même si des décisions essentielles sont en jeu. Par ce temps « d'activisme » prononcé, — le terme *Aktivismus* est employé dans le texte — on pourrait interpréter cela comme un défaut. Je sais cependant que je m'accroche avec une ténacité inébranlable aux buts auxquels je crois : la Grande Allemagne (*Grossdeutschland*) et le Führer. Si certaines personnes sont déjà épuisées par la lutte ou sont tombées pour elle, je suis toujours là et prêt à entrer en action. Telle fut, après tout, ma position jusqu'à l'année 1938. Jusqu'en juillet 1934, je me suis comporté comme membre régulier du Parti. Et si j'avais sagement payé mes cotisations, sous quelque forme que ce soit, (j'ai payé la première, d'après le reçu que j'en ai, en décembre 1931), j'aurais probablement été, indiscutablement et toutes proportions gardées, un vieux militant, un vieux camarade du Parti en Autriche, mais je n'aurais pas fait davantage pour l'Union. Je me suis dit, en juillet 1934, que nous devons combattre ce régime clérical sur son propre terrain, afin de donner au Führer une occasion d'utiliser la méthode qu'il désirait mettre en vigueur. » — Et je veux particulièrement attirer votre attention sur la phrase suivante — « Je me suis dit que cette Autriche valait bien une messe. J'ai tenu bon dans cette attitude avec une détermination de fer, parce que mes amis et moi devons combattre en Autriche le catholicisme politique, la franc-maçonnerie, la juiverie, tout en un mot. La moindre faiblesse dont nous aurions fait preuve aurait, sans doute, amené notre anéantissement politique. Elle aurait privé le Führer des moyens et des instruments nécessaires à la découverte de son habile solution politique du problème autrichien, comme les jours de mars 1938 le montrèrent clairement. Je me rends pleinement compte que j'emprunte un chemin impénétrable aux masses et même à mes camarades du Parti. Je l'ai suivi tranquillement, et le suivrai à nouveau sans hésiter, parce que je suis convaincu que, sur ce point, je pourrai servir d'instrument au Führer pour son travail, même si mon ancienne attitude donne maintenant l'occasion à de très honorables

et très bons camarades du Parti d'avoir des doutes sur ma valeur. Je ne me suis jamais affligé de ces choses, car l'opinion que le Führer et les hommes de son entourage ont de moi, me suffit amplement.»

Cette lettre a été écrite à l'un des hommes qui touchaient Hitler de près, le Feldmarschall Göring. Je pense que cela suffit à démontrer que Seyss-Inquart est une personne que sa loyauté à Hitler, à un dictateur étranger, a conduit à combattre pour la réalisation des buts du complot nazi, et pour l'Anschluss, vers lequel il était poussé, par tous les moyens dont il disposait.

Il est utile maintenant de déposer comme preuve un document émanant de l'accusé von Papen et de voir comment, d'après lui, les doctrines du national-socialisme pouvaient être utilisées en faveur des buts de l'Anschluss. Je dépose sous la cote PS-2248 (USA-63), une lettre de von Papen à Hitler, datée du 27 juillet 1935. Elle consiste en un rapport intitulé : « Examen de la situation et aperçu général, un an après la mort du Chancelier Dollfuss. » Après avoir passé en revue le succès remporté par le Gouvernement autrichien qui avait fait de Dollfuss un martyr, et, de ses principes, les principes patriotiques de l'Autriche, von Papen déclarait, et je cite le dernier paragraphe de la lettre qui commence à la page 1 (146 du texte allemand) :

« Le national-socialisme doit vaincre et vaincra la nouvelle idéologie autrichienne. Si l'on prétend, aujourd'hui, en Autriche, que la NSDAP n'est qu'un parti centralisé du Reich allemand, et qu'elle est, par conséquent, incapable d'insuffler l'idéologie du national-socialisme à des groupes nationaux de formation politique différente, on doit répondre à juste titre, que la révolution nationale en Allemagne n'aurait pu être réalisée de façon différente. Mais une fois que la création de la communauté nationale dans le Reich sera complétée, le national-socialisme pourra, dans un sens infiniment plus large qu'il n'est rendu possible par l'organisation actuelle du Parti — au moins en apparence — devenir à coup sûr, le point de ralliement de toutes les unités raciales allemandes par delà les frontières. Ce n'est pas avec une tendance centralisatrice qu'un progrès spirituel peut être réalisé en face de l'Autriche. Si cette proposition était clairement et explicitement formulée par le Reich, il deviendrait possible d'effectuer une brèche dans le fond de la nouvelle Autriche. Une journée du Parti à Nuremberg, appelée le « Jour allemand » comme au temps jadis, et la proclamation d'un front des peuples nationaux-socialistes seraient des événements émouvants pour tous par delà les frontières du Reich. De telles attaques gagneraient également à notre cause les cercles particularistes autrichiens, dont le porte-parole, le comte légitimiste Dubsy, a écrit dans sa brochure sur l'Anschluss : « Le troisième Reich se fera avec

« L'Autriche ou ne se fera pas du tout. Le national-socialisme doit la gagner ou périr, s'il se montre incapable de résoudre ce problème. »

Nous avons d'autres rapports de von Papen à Hitler que je déposerai dans un instant comme preuves, montrant qu'il a conservé des contacts secrets avec les groupes nationaux-socialistes d'Autriche. Il est certainement intéressant de voir que, dès le début de sa mission, l'accusé von Papen cherchait la meilleure manière d'appliquer vis-à-vis des Allemands résidant en dehors des frontières, les principes du national-socialisme. Papen travaillait pour l'Anschluss, bien qu'il comptât plus volontiers sur les principes du national-socialisme que sur l'organisation du Parti, comme l'instrument indispensable à la diffusion de ces principes dans le Reich allemand.

Nous en arrivons ensuite à diverses assurances données à l'Autriche, et à leur ratification. Le Gouvernement allemand se contenta de paraître rester fidèle au principe de non-intervention dans la vie des groupes autrichiens. Il employa la ruse psychologique, consistant à assurer qu'il n'avait aucun but contraire à l'indépendance autrichienne. Si l'Autriche voulait avoir confiance dans la réalisation de ces assurances, la voie lui était ouverte pour obtenir des concessions et des allègements de la pression exercée au point de vue intérieur et économique.

Je dépose comme preuve le document PS-2247 (USA-64). C'est une lettre de von Papen adressée à Hitler et datée de Berlin, du 17 mai 1935. La lettre de von Papen indiquait à Hitler qu'une déclaration directe et digne de confiance, faite par l'Allemagne pour rassurer l'Autriche, serait très utile pour les buts diplomatiques allemands et pour l'amélioration des relations entre l'Autriche et les groupes allemands en Autriche. Il avait un plan pour lancer Schuschnigg et les forces du mouvement social chrétien contre Starhemberg, Vice-Chancelier d'Autriche, soutenu par Mussolini. Von Papen espérait persuader Schuschnigg d'accepter pour alliée la NSDAP, afin de sortir victorieux de la lutte contre Starhemberg. Von Papen indique que cette idée lui fut suggérée par le capitaine Léopold, chef des nationaux-socialistes clandestins en Autriche. Je cite un extrait de cette lettre, commençant au deuxième paragraphe de la deuxième page. Elle est adressée par von Papen à « Mein Führer », Hitler.

« Je suggère que nous prenions une part active dans cette lutte. L'idée fondamentale serait de lancer Schuschnigg et ses forces sociales chrétiennes, qui sont hostiles à une dictature d'un front national, contre Starhemberg. La possibilité de faire échec aux mesures décidées de concert par Mussolini et Starhemberg, doit lui être offerte de façon qu'il propose au Gouvernement une alliance définitive des intérêts germano-autrichiens. D'après l'opinion du

capitaine Léopold, chef de la NSDAP en Autriche, le principe totalitaire de la NSDAP en Autriche doit être remplacé au début par une alliance avec la partie des éléments chrétiens sociaux qui est favorable à la Grande Allemagne et au Parti. Si l'Allemagne reconnaît l'indépendance nationale de l'Autriche, si elle garantit pleine liberté à l'opposition nationale autrichienne, il résultera d'un tel compromis que le Gouvernement autrichien sera constitué, au commencement, par une coalition de ces forces... Une conséquence ultérieure de cette attitude résidera dans la possibilité pour l'Allemagne de participer au pacte du Danube, ce qui diminuera la tension entre l'Allemagne et l'Autriche. De telles mesures auront des conséquences profitables sur la situation européenne et principalement sur nos relations avec l'Angleterre. On pourrait objecter que Schuschnigg ne tiendra guère à adopter un projet de ce genre et que, suivant toute probabilité, il communiquera immédiatement notre offre à nos adversaires. Naturellement, on doit tout d'abord examiner la possibilité de dresser Schuschnigg contre Starhemberg, par l'utilisation d'intermédiaires. Cette possibilité existe. Si Schuschnigg refuse finalement, et fait connaître nos offres à Rome, la situation n'en sera pas aggravée pour autant; au contraire, les efforts du Gouvernement du Reich pour un règlement pacifique avec l'Autriche seront révélés, sans préjudice d'autres intérêts. Donc, même en cas de refus, cette dernière tentative serait un atout de plus. Je considère qu'il est tout à fait possible, qu'étant donné le mécontentement général produit dans les pays alpins par l'attitude pro-italienne et les crises très fortes à l'intérieur du Gouvernement fédéral — ou Bundesregierung — Schuschnigg saisira cette dernière occasion, toujours à condition que l'offre ne soit pas considérée comme un piège par les adversaires, mais qu'elle revête l'aspect d'un véritable et honnête compromis avec l'Autriche.

« En supposant acquis le succès de cette mesure, nous pourrions à nouveau intervenir activement dans la politique de l'Europe centrale, ce qui représenterait à l'encontre des manœuvres des Français, des Tchèques et des Russes un énorme succès tant moral que pratique.

« Puisqu'il nous reste quinze jours pour accomplir un travail énorme, sous forme de contacts préliminaires et de conférences, une décision immédiate est nécessaire. Le ministre du Reich partage l'opinion exposée ci-dessus et le ministre des Affaires étrangères du Reich désire en discuter avec vous, mon Führer.

« Signé : Papen. »

En d'autres termes, von Papen voulait une assurance expresse et digne de foi du respect de l'indépendance autrichienne. Comme il l'expliquait, l'Allemagne n'avait rien à perdre en faisant ce pas, qu'on pourrait toujours qualifier de simple effort pour garantir la

paix, et elle pourrait peut-être se trouver en état de convaincre Schuschnigg d'établir un gouvernement de coalition autrichienne, avec la participation de la NSDAP. De cette façon elle renforcerait singulièrement sa position en Europe. Finalement, von Papen conseillait de se dépêcher.

Exactement quatre jours plus tard, dans une allocution adressée au Reichstag, Hitler répondit à la suggestion de von Papen et affirma :

« L'Allemagne n'a ni l'intention ni le désir d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Autriche, d'annexer l'Autriche ou de décider un Anschluss. » Le Ministère Public anglais se propose de déposer un document reproduisant ce discours. C'est une allocution historique bien connue.

Il est bon de prendre note de l'assurance donnée sur ce point, car pour diverses raisons, la suggestion de Papen et la déclaration de Hitler définissaient une politique tout à fait différente de leurs intentions réelles qui avaient été, et étaient toujours, d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Autriche et de proclamer un Anschluss.

Ils poursuivirent ainsi, un certain temps, leur politique de pression modérée.

Le 1^{er} mai 1936, Hitler dénonça dans un discours public, comme des mensonges toutes les déclarations suivant lesquelles le lendemain, ou le surlendemain, l'Allemagne attaquerait l'Autriche. J'invite le Tribunal à porter toute son attention sur la version de ce discours parue dans le *Völkischer Beobachter*, du 2 au 3 mai 1936, édition de l'Allemagne du Sud, page 2 et traduite dans le document PS-2367. Si Hitler pensait ce qu'il disait, ce n'était qu'au sens le plus littéral et le plus fallacieux : c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer l'Autriche « le lendemain ou le surlendemain ». Les conspirateurs savaient fort bien que l'heureuse réalisation de leur dessein exigeait, pendant un certain temps encore, le maintien de la politique de modération qu'ils poursuivaient en Autriche.

Je dépose maintenant comme preuve notre document L-150 (USA-65), qui est le mémorandum d'une conversation qui eut lieu le 18 mai entre l'ambassadeur Bullitt et l'accusé von Neurath. Malheureusement, ce document figure en allemand dans votre livre de documents car, à la suite d'une erreur technique, il n'a pas été reproduit en anglais. Les avocats en ont des exemplaires en allemand. J'en lirai des extraits, et, en même temps, je remettrai à l'interprète allemand une copie annotée de la traduction allemande. Dans le premier paragraphe je ne lirai qu'une phrase :

« J'ai rendu visite, le 18 mai, à von Neurath, ministre des Affaires étrangères. J'ai eu avec lui une longue conversation sur la situation générale en Europe.

« Von Neurath me dit que la politique du Gouvernement allemand consistait à ne rien entreprendre, en matière d'affaires étrangères, tant que la Rhénanie ne serait pas « digérée ». Il expliqua qu'il voulait dire par là que, jusqu'à ce que les fortifications allemandes fussent édifiées sur les frontières française et belge, le Gouvernement allemand ferait tout son possible pour empêcher plutôt qu'encourager une intervention violente des nazis en Autriche et qu'il poursuivrait une politique conciliante à l'égard de la Tchécoslovaquie. Je cite : « Aussitôt que les fortifications seront achevées et que les pays de l'Europe centrale se rendront compte que la France ne peut plus pénétrer en territoire allemand, tous ces pays modifieront leur politique étrangère et un nouveau regroupement des forces se formera. »

Je saute maintenant deux paragraphes et je continue :

« Von Neurath déclara ensuite qu'aucun accord n'avait été conclu entre l'Allemagne et l'Italie et reconnu que les démonstrations d'amitié entre ces deux pays n'étaient que de simples manifestations extérieures, sans fondement réel. Il continua en disant que, pour le moment, il ne voyait aucun moyen de concilier les conflits d'intérêts entre l'Allemagne et l'Italie en Autriche et qu'il y avait trois raisons pour que le Gouvernement allemand invitât les nazis autrichiens à se tenir tranquilles pour le moment. La première était que Mussolini avait mobilisé sur la frontière autrichienne la plus grande partie de son armée, qu'il tenait prête à faire entrer en action dès qu'un bon prétexte se présenterait. La seconde raison, qui incitait les nazis autrichiens à se tenir tranquilles pour l'instant, était que leur mouvement devenait de jour en jour plus fort. La jeunesse autrichienne se tournait de plus en plus vers les nazis, et la prédominance du parti nazi en Autriche était inévitable. Ce n'était qu'une question de temps. La troisième raison était que jusqu'à ce que les fortifications allemandes fussent construites sur la frontière française, la possibilité d'une guerre entre l'Allemagne et l'Italie risquait d'entraîner une attaque française contre l'Allemagne. »

Mais si l'Allemagne n'était pas encore prête à déclencher un conflit ouvert en Autriche, sa position diplomatique s'était notablement améliorée par rapport à ce qu'elle était en 1934. L'Autriche fut ainsi influencée et amenée à faire des concessions à l'Allemagne et à lui céder.

Je cite à nouveau le témoignage de Messersmith, page 11 du texte anglais, document PS-1760.

« L'évolution de la situation à la fin de 1935 et au printemps de 1936 donna à l'Allemagne l'occasion de faire des pas décisifs dans la voie de la conversion de l'Autriche au national-socialisme. L'Italie qui avait garanti à l'Autriche, de la façon la plus formelle, son

concours contre toute agression extérieure de la part de l'Allemagne et qui avait incontestablement arrêté, une fois déjà, en mobilisant ses troupes, une action offensive allemande projetée contre l'Autriche, se lançait dans l'aventure éthiopienne. Ce fait, et la réoccupation de la Rhénanie en 1936, changèrent complètement l'équilibre des forces en Europe. Il était très clair qu'après que l'Italie se fut précipitée dans son aventure éthiopienne, elle n'était plus en mesure de s'opposer à l'agression déclenchée par l'Allemagne contre l'Autriche.»

Cet affaiblissement de l'Autriche ouvrit la voie à l'accord du 11 juillet 1936, qui fut conclu entre les Gouvernements allemand et autrichien. Ce traité sera déposé comme preuve par le Ministère Public britannique. Je demande simplement que le Tribunal considère qu'il a reçu la preuve de la conclusion de cet accord du 11 juillet 1936. Le caractère officiel de ce dernier sera également prouvé par nos collègues britanniques. Pour des raisons de commodité, ce document sera enregistré dans la série déposée par le Ministère Public anglais sous la cote TC-22. La substance de ce document apparaît également aux pages 11 et 12 de la déposition de M. Messersmith, PS-1760.

Du seul point de vue de cette lutte, l'accord semble être un grand succès pour l'Autriche. Il contient une clause assez confuse aux termes de laquelle l'Autriche, dans sa politique, et surtout à l'égard de l'Allemagne, se considéra comme un État allemand. Mais les deux autres clauses expriment clairement que l'Allemagne reconnaît l'entière souveraineté de l'Autriche et qu'elle n'exercera aucune action directe ou indirecte sur l'ordre politique intérieur autrichien, y compris la question du national-socialisme autrichien qui reste un problème intérieur de l'Autriche. Mais cet accord contient beaucoup plus d'éléments susceptibles d'éclairer les événements contemporains qu'on ne pourrait le croire. Je fais allusion au rapport de M. Messersmith, page 12 de sa déposition, document PS-1760:

«Un accord officieux, bien plus important que les stipulations du pacte publié dans le communiqué officiel, fut conclu au même moment. Aux termes de ses clauses les plus importantes :

«1° L'Autriche nommerait à des postes, dans le Cabinet, un certain nombre de personnes jouissant de la confiance du Chancelier mais animées d'intentions amicales à l'égard de l'Allemagne;

«2° Elle trouverait les moyens convenables pour donner à l'opposition nationaliste un rôle dans la politique du pays, dans le cadre du Front patriotique;

«3° Elle décréterait une amnistie pour tous les nazis incarcérés à l'exception de ceux convaincus des crimes les plus graves.»

Cette amnistie fut dûment proclamée par le Gouvernement autrichien et des milliers de nazis furent remis en liberté.

La première pénétration des nationalistes allemands dans le Gouvernement autrichien fut consacrée par la nomination du Dr Guido Schmidt au poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Dr Edmund Glaise-Horstenau, comme ministre sans portefeuille.

Je dépose maintenant comme preuve le document PS-2994 (USA-66), qui est une déposition signée de Kurt von Schuschnigg, ancien Chancelier d'Autriche, faite à Nuremberg, Allemagne, le 19 novembre 1945. Les accusés ont reçu des traductions allemandes de ce témoignage.

Dr LATERNSEER. — Au nom de l'accusé Seyss-Inquart, je tiens à protester contre l'utilisation d'une déposition écrite du témoin von Schuschnigg pour les raisons suivantes: aujourd'hui, s'agissant du témoignage écrit de M. Messersmith, le Tribunal, dans sa décision, a émis l'avis que, pour un cas véritablement très important, il lui serait possible d'adopter un point de vue différent sur la question. En ce qui concerne le conflit autrichien, cela est bien le cas, puisque le témoin von Schuschnigg est le témoin le plus important; il occupait en effet à ce moment le poste de Chancelier fédéral. Pour un témoin d'un tel poids, le principe de la preuve directe doit être respecté. L'accusé et son défenseur se sentiraient lésés dans les droits que leur reconnaît le Statut s'ils ne pouvaient même pas poser des questions au témoin. C'est pourquoi je dois maintenir mon point de vue, car le témoin von Schuschnigg serait également susceptible de confirmer certains faits en faveur de l'accusé Seyss-Inquart. Je demande donc au Tribunal de bien vouloir décider que la déposition écrite du témoin von Schuschnigg ne sera pas recevable.

LE PRÉSIDENT. — Si vous avez terminé votre déclaration, le Tribunal entendra M. Alderman.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Je me propose simplement, en ce moment, de déposer ce témoignage, dans le but de montrer, en liaison avec l'accord officiel, les termes de l'accord secret conclu entre l'Allemagne et l'Autriche. Il ne s'agit en rien d'incriminer l'accusé Seyss-Inquart.

Dr LATERNSEER. — Puis-je ajouter encore que le témoin von Schuschnigg a été entendu à Nuremberg, le 19 novembre 1945, et que, si cette audition a été possible à ce moment-là, il devrait être tout aussi facile, après un si court laps de temps, de convoquer maintenant le témoin devant le Tribunal, afin qu'il vienne déposer sur des faits particulièrement importants pour l'accusé?

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal suspend momentanément l'audience afin de régler cet incident.

(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a examiné les objections élevées contre le témoignage écrit de von Schuschnigg; il leur fait droit. Si le Ministère Public désire citer von Schuschnigg comme témoin, il peut le faire. Si les avocats des accusés le désirent, ils peuvent également déposer une requête en ce sens. Au cas où il ne serait pas possible de faire comparaître von Schuschnigg à la barre, la question de l'admissibilité de ce moyen de preuve, constitué par son témoignage écrit et signé, sera examinée à nouveau.

M. ALDERMAN. — Plaise au Tribunal. Du fait que les nazis pratiquaient une politique de conciliation, comme je l'ai indiqué dans la partie du témoignage de Messersmith que j'ai déjà lue, de substantielles concessions furent faites par l'Autriche, pour obtenir de la diplomatie allemande, l'assurance formelle de l'indépendance de l'Autriche et la non-intervention dans ses affaires intérieures. La mise en liberté des nazis emprisonnés posait un problème policier, comme nous le lisons aux pages 12 et 13 de la dépêche envoyée en 1934, par M. Messersmith, au département d'État américain :

« Toute perspective de voir les nazis prendre le pouvoir, empêche d'exercer à leur encontre une action policière et judiciaire efficace, par crainte de représailles de la part d'un futur gouvernement nazi contre ceux qui, même à bon droit, auraient pris des mesures contre eux. La sauvegarde de la paix intérieure en Autriche dépend maintenant du respect que l'Allemagne témoignera vis-à-vis des engagements pris dans cet accord. »

L'Allemagne n'en continua pas moins son programme d'affaiblissement du Gouvernement autrichien. Dans le pacte du 11 juillet 1936, l'Allemagne consentait à ne pas intervenir directement ou indirectement dans les affaires intérieures autrichiennes ni dans le mouvement national-socialiste autrichien. Cinq jours plus tard, le 16 juillet 1936, Hitler violait déjà cette clause. Je cite le document PS-812 (USA-61). Ce sont les rapports du Gauleiter Rainer au commissaire du Reich Bürckel qui devaient être transmis à l'accusé Seyss-Inquart (page 6 du texte anglais et, je suppose, page 6 du texte allemand) :

« A cette époque, le Führer exprima le désir de voir les chefs du Parti en Autriche, afin de leur faire part de son opinion sur ce que devaient faire les nationaux-socialistes autrichiens. Entre temps Hinterleitner fut arrêté et le Dr Rainer lui succéda comme chef du parti autrichien. Le 16 juillet 1936, le Dr Rainer et Globocnik rendirent visite au Führer à Obersalzberg, où leur furent communiquées, avec une claire explication de la situation, les intentions du Führer. Le 17 juillet 1936, tous les Gauleiter illégaux se rassemblèrent à Anif, près de Salzbourg, où ils reçurent un rapport complet

de Rainer sur les déclarations du Führer et sur ses directives politiques pour la poursuite de la lutte. Globocnik et Hiedler leur firent part aussi des instructions relatives à l'organisation.»

Je saute un paragraphe qui est omis dans la version anglaise :

« Sur la proposition de Globocnik, le Führer nomma le General-leutenant Gruppenführer Keppler, chef de la commission mixte qui avait, aux termes du traité du 11 juillet 1936, à contrôler l'exécution correcte de l'accord. En même temps, Keppler reçut du Führer pleins pouvoirs sur le Parti en Autriche. Après l'échec de Keppler dans ses efforts de collaboration avec le capitaine Léopold, qui avaient duré plusieurs mois, il travailla avec le Dr Rainer et Globocnik, puis avec Reinthaler, chef de la paysannerie, Kaltenbrunner (notre accusé actuel), chef des SS, Dr Jury, chef-adjoint du parti autrichien, ainsi qu'avec Glaise-Horstenau et Seyss-Inquart.»

M. Messersmith décrit brièvement la nouvelle tactique qui s'offrit alors aux nazis autrichiens. Je cite, à partir de la page 13, le document PS-1760 (USA-57).

« Les conséquences de cet accord furent bien celles qu'on pouvait en attendre, étant donné tous les faits et événements antérieurs. Les nazis reprirent activement leurs opérations en Autriche sous la direction d'un certain capitaine Léopold qui, de notoriété publique, était en rapports fréquents avec Hitler. Le programme des nazis consistait à former une organisation leur permettant de poursuivre ouvertement leurs activités avec l'approbation légale de l'Autriche. On créa en Autriche divers groupements sur une base parfaitement légale, mais qui n'étaient que des moyens pour les nazis d'Autriche de s'organiser et de s'introduire, par la suite, en groupes dans le Front patriotique. Le plus important était le « Ostmärkische Verein » (Union des Marches de l'Est), dont l'instigateur était le ministre de l'Intérieur Glaise-Horstenau. Grâce à son influence et à celle du journal « Neustädter Stürmer » favorable aux nazis, cette organisation fut déclarée licite par les Tribunaux.»

Je fais une mention spéciale des événements antérieurs parce qu'ils montrent le degré de désorganisation atteint par l'Autriche à la suite des activités ouvertes ou secrètes dirigées de l'intérieur de l'Allemagne. A ce sujet, je désire déposer comme preuve le document allemand PS-2246 (USA-67) que nous avons réussi à saisir et qui est un rapport de von Papen à Hitler, en date du 1^{er} septembre 1936. Ce document est très intéressant parce qu'il révèle la tactique de von Papen après le 11 juillet 1936, pour mettre fin à l'indépendance autrichienne. Avec l'accord du 11 juillet, von Papen avait réalisé un grand pas en avant. On peut remarquer incidemment qu'après cet accord il fut nommé de simple ministre au poste d'ambassadeur.

Voici comment se développa sa tactique. Je cite les trois derniers paragraphes de sa lettre du 1^{er} septembre 1936 au Führer Chancelier du Reich, (ces trois paragraphes sont réunis en un seul dans le texte anglais):

« Les progrès que pourraient faire les relations normales avec l'Allemagne se heurtent à l'insistance continuelle du ministère de la sécurité, qui actuellement se trouve aux mains des anciens fonctionnaires hostiles au national-socialisme. C'est pourquoi il est absolument nécessaire d'effectuer des changements dans ce personnel; mais on ne peut les espérer avant la conférence sur l'abolition du contrôle des Finances à Genève. Le Chancelier fédéral a informé le ministre von Glaise-Horstenau de son intention de lui offrir le portefeuille de l'Intérieur. Pour notre « Marschroute », c'est-à-dire notre progression, je recommande, du point de vue tactique, la poursuite d'une patiente activité psychologique avec une pression lentement croissante dans le sens d'un changement de régime. La conférence prévue sur les relations économiques doit avoir lieu à la fin d'octobre, elle sera très utile pour réaliser quelques-uns de nos projets. Dans les discussions avec les fonctionnaires du gouvernement aussi bien qu'avec les chefs du parti illégal (Léopold et Schattenfroh), qui se conforment entièrement aux termes de l'accord du 11 juillet, j'essaie de diriger les développements ultérieurs de façon à obtenir une représentation corporative du mouvement dans le Front national, mais néanmoins, j'essaie de ne pas mettre les nationaux-socialistes à des postes importants pour le moment. Ces postes doivent cependant être occupés par des personnalités ayant l'appui et la confiance du mouvement. J'ai à cet égard un collaborateur actif en la personne du ministre Glaise-Horstenau.

« Signé: Papen. »

En résumé, ce rapport de von Papen à Hitler dévoile le plan suivant:

- a) Obtenir un changement dans le personnel du ministère autrichien de la Sûreté, à un moment donné;
- b) Obtenir une représentation corporative du mouvement nazi dans le Front national;
- c) Ne pas placer provisoirement de véritables nationaux-socialistes à des postes importants, mais se servir de personnalités nationalistes;
- d) Exercer une pression économique et une action psychologique de longue haleine, en accentuant lentement cette pression pour obtenir un changement de régime.

J'aborderai maintenant la préparation diplomatique de la conquête de l'Autriche par l'Allemagne.

Le programme de la conspiration nazie à l'égard de l'Autriche consistait à l'affaiblir extérieurement et intérieurement, en lui

retirant tout soutien de l'étranger et en pénétrant dans ses frontières. Ce programme est d'une importance essentielle, surtout parce que, comme le Tribunal s'en souviendra, les événements survenus en Autriche le 25 juillet 1934 avaient pour cause principale le fait que Mussolini avait amené ses troupes sur le Brenner et les avait postées là en se posant en protecteur puissant de son voisin du Nord, l'Autrichien. Pour réussir donc, à s'immiscer dans les affaires de l'Autriche et augmenter constamment la pression nécessaire pour obtenir le contrôle du pays, il fallait supprimer toute possibilité d'intervention de l'Italie ou de tout autre pays en faveur de l'Autriche. Mais le programme de politique étrangère des conspirateurs pour affaiblir et isoler l'Autriche n'était qu'une partie de leur programme général de politique étrangère en Europe.

C'est pourquoi j'aimerais interrompre un instant la présentation des preuves relatives à l'Autriche seule, et examiner avec le Tribunal, le programme général de la politique étrangère des nazis. Je n'ai pas l'intention d'examiner ce sujet en détail. Les historiens et les érudits qui fouilleront les archives mettront bien des années pour découvrir les détails et les ramifications de la diplomatie européenne pendant cette décade fatale. Mon but est bien plutôt de mentionner brièvement les points essentiels de la préparation diplomatique des conspirateurs nazis en vue de la guerre. A cet égard, j'aimerais déposer le document PS-2385 qui est un second témoignage de George S. Messersmith rédigé le 30 août 1945 à Mexico. Cet affidavit a été remis aux avocats en allemand et en anglais. C'est un témoignage tout à fait différent du document PS-1760, qui fut écrit le 28 août. Ce second témoignage que je dépose sous la cote USA-68, consiste en un exposé de la partie diplomatique du programme des conspirateurs nazis. Pour une grande part, il ne fait qu'énumérer des faits universellement connus et parvenus à la connaissance des gens généralement bien informés. Il relate aussi des faits bien connus des cercles diplomatiques et de ceux qui s'occupent d'affaires étrangères. Il comporte environ onze pages ronéotypées en texte serré. Je lis d'abord le paragraphe 3 de ce témoignage :

« Dès 1933, alors que j'étais en fonctions en Allemagne, j'eus avec des Allemands et des nazis de rang élevé aussi bien que de rang plus modeste, des contacts qui me révélèrent clairement les ambitions allemandes visant à dominer l'Europe du Sud-Est, de la Tchécoslovaquie à la Turquie. Comme ils le déclaraient ouvertement, leur objectif était une expansion territoriale quant à l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Les buts visés au cours des premières phases du régime nazi étaient, pour le restant de l'Europe du Sud-Est, les contrôles politique et économique. A cette époque, ils ne parlaient pas de façon si précise d'absorption ou de destruction de souverainetés. Leur ambition, cependant, ne se limitait pas au Sud-Est européen. Dès le début de 1933, et même avant l'accès des nazis au

pouvoir, d'importantes personnalités nazies déclaraient ouvertement, en parlant de l'Ukraine: « Elle doit être notre grenier », et « Même « avec le Sud-Est européen sous notre contrôle, l'Allemagne réclame « et doit avoir la majeure partie de l'Ukraine, afin d'être à même « de nourrir le peuple de la Grande Allemagne. »

« Quand j'eus quitté l'Allemagne au milieu de l'année 1934 pour rejoindre mon poste en Autriche, je continuai à recevoir des informations sur les visées allemandes sur le Sud-Est européen. Dans une conversation que j'eus, en 1934, avec von Papen, peu de temps après sa nomination au poste de ministre d'Allemagne en Autriche, il me déclara franchement: « Le Sud-Est européen, jusqu'à la Turquie, constitue l'hinterland allemand, et j'ai été désigné pour « amener la réalisation de ces tâches. L'Autriche est la première « partie de notre programme. »

« Comme je l'appris par mes collègues du monde diplomatique, von Papen à Vienne, et son collègue von Mackensen à Budapest, propageaient ouvertement, dès 1935, l'idée du démembrement et de l'absorption définitive de la Tchécoslovaquie. »

Je saute ensuite un bref paragraphe et je reprends ma lecture:

« Immédiatement après la prise du pouvoir, ils entreprennent un vaste programme de réarmement. C'était là l'un des premiers objectifs du régime nazi. En fait, les deux buts immédiats du régime, au moment où il assumait la prise du pouvoir, étaient, selon les déclarations qui furent faites fréquemment devant moi: 1^o Confirmer absolument et complètement leur pouvoir sur l'Allemagne et sur le peuple allemand afin qu'ils devinssent, à tous égards, les instruments dociles et actifs du régime; 2^o Établir une puissance armée formidable à l'intérieur de l'Allemagne, afin que le programme politique et économique dans le Sud-Est européen et en Europe pût être exécuté par la violence, si nécessaire, mais, de préférence par des menaces de violence. Il était significatif de constater qu'ils mettaient, dès le début de l'exécution de cette seconde intention, l'accent sur la construction d'une force aérienne écrasante. Göring et Milch m'ont souvent dit, ou ont déclaré en ma présence, que les nazis avaient décidé de concentrer une force aérienne comme l'arme de terreur la plus susceptible de donner à l'Allemagne une position prépondérante, et de se développer au mieux dans le délai le plus bref. »

Je passe la fin du paragraphe et je reprends la lecture du paragraphe suivant:

« Pendant que ce programme de réarmement était en cours d'exécution, le Gouvernement nazi prit toutes les mesures possibles pour préparer psychologiquement le peuple allemand à la guerre. D'un bout à l'autre de l'Allemagne, on voyait par exemple, la jeunesse allemande de tout âge occupée à des exercices militaires,

entraînement, manœuvres en terrain varié, exercices de lancement de grenades, etc. A cet égard, j'envoyai de Berlin, en novembre 1933, une dépêche officielle, signalant : « Tout ce qui se fait aujourd'hui dans ce pays a pour objet de donner au peuple l'impression que l'Allemagne est menacée, dans ses forces vitales et sous tous les aspects de son existence, par des influences extérieures et par d'autres pays. On essaie d'exploiter ce sentiment afin de stimuler l'entraînement et les exercices militaires; des mesures innombrables sont prises pour développer le peuple allemand et en faire une race dure, solide, capable de faire face à toute éventualité. L'esprit belliqueux grandit constamment; il ne saurait en être autrement. Les chefs de l'Allemagne d'aujourd'hui, n'ont aucun désir de paix à moins que ce soit une paix que le monde acceptera au prix d'une soumission totale aux ambitions et aux désirs allemands. Hitler et ses complices désirent, en toute sincérité, la paix pour le moment, mais seulement pour pouvoir recourir immédiatement à la force, si cette solution s'avère finalement nécessaire. Ils préparent leurs voies si soigneusement, qu'à mon avis il ne peut y avoir aucun doute que le peuple allemand ne soit à leurs côtés lorsqu'ils voudront utiliser la violence et quand ils estimeront qu'ils ont les moyens nécessaires pour atteindre leurs buts » ...

Je cite la phrase suivante :

« Les préparatifs militaires et psychologiques se sont ajoutés aux manœuvres diplomatiques qui tendaient à désunir et isoler les victimes envisagées, afin de les rendre incapables de toute défense contre une attaque allemande. »

En 1933, l'Allemagne se trouva aux prises avec d'autres difficultés dans le domaine diplomatique et politique. La France était la puissance militaire prépondérante sur le continent; elle avait établi un système d'assistance mutuelle à l'Est et à l'Ouest. Le Pacte de Locarno de 1928, complété par l'alliance franco-belge, garantissait le *statu quo* territorial à l'Ouest. La Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie constituaient la Petite Entente, et chacun de ces pays était lié avec la France par un pacte d'assistance mutuelle; depuis 1922, la France et la Pologne avaient signé un pacte contre toute agression étrangère. L'Italie avait clairement exprimé son intérêt particulier au maintien de l'indépendance de l'Autriche.

L'Allemagne nazie lança une vigoureuse campagne diplomatique pour briser les alliances existantes, pour créer des divisions entre les membres de la Petite Entente et les autres puissances européennes de l'Est.

L'Allemagne nazie s'efforça essentiellement de briser ces alliances par des promesses d'avantages économiques qui devaient découler d'une collaboration avec elle. Certains pays reçurent des promesses.

extravagantes d'avantages territoriaux et économiques. L'Allemagne offrit la Carinthie autrichienne à la Yougoslavie. Elle offrit une partie de la Tchécoslovaquie à la Hongrie, et une autre à la Pologne. Elle offrit une partie du territoire yougoslave à la Hongrie, en même temps qu'elle offrait des territoires hongrois à la Yougoslavie. M. Messersmith déclare, page 5 de sa déclaration sous serment, document PS-2385 :

« L'Autriche et la Tchécoslovaquie étaient les premières visées par le programme allemand d'agression. Dès 1934, l'Allemagne commença à faire la cour aux voisins de ces pays, avec des promesses de participation au pillage. A la Yougoslavie, en particulier, les Allemands offrirent la Carinthie. S'agissant de la réaction des Yougoslaves, j'adressai, à l'époque, un rapport en ce sens :

« Le facteur essentiel de la situation intérieure au cours de la « semaine dernière a été l'accroissement de la tension produite par « la question des réfugiés nazis autrichiens en Yougoslavie... Il « est très vraisemblable que Göring, quand il a entrepris son voyage « dans diverses capitales du Sud-Est européen, il y a environ six « mois, a dit aux Yougoslaves qu'ils obtiendraient une partie de la « Carinthie dès qu'un gouvernement national-socialiste prendrait le « pouvoir en Autriche... Ce ferment nazi déposé en Yougoslavie « a suffi pour occasionner des troubles et il y a, sans doute là-bas, « un assez grand nombre de gens qui considèrent d'un œil bien- « veillant ces réfugiés nazis qui se rendirent en Yougoslavie dans les « jours qui suivirent le 25 juillet. »

« L'Allemagne fit aussi des promesses de gains territoriaux à la Hongrie et à la Pologne afin d'obtenir leur collaboration ou, tout au moins, leur accord dans le démembrement que l'on se proposait d'opérer en Tchécoslovaquie. Comme je l'appris par mes collègues diplomates à Vienne, von Papen et von Mackensen propageaient à Vienne et à Budapest, en 1935, l'idée d'un partage de la Tchécoslovaquie, au terme duquel l'Allemagne devait obtenir la Bohême, la Hongrie, la Slovaquie, et la Pologne le reste. Ces promesses ne trompèrent aucun de ces pays, car ils savaient que l'intention de l'Allemagne nazie était de tout prendre pour elle.

« Le Gouvernement de l'Allemagne nazie n'hésitait pas à faire des promesses inconsidérées lorsqu'elles étaient susceptibles de servir ses buts immédiats. Je me souviens que le ministre de Yougoslavie à Vienne me dit, en 1934 ou 1935, que l'Allemagne avait promis à la Hongrie des territoires yougoslaves en même temps qu'elle promettait à la Yougoslavie des portions de territoires hongrois. Le ministre de Hongrie à Vienne me donna plus tard la même information.

« Je désire insister, dans cette déclaration, sur le fait que, parmi les hommes qui firent ces promesses, ne figuraient pas uniquement

des nazis fanatiques, mais aussi des Allemands conservateurs qui avaient déjà commencé à se prêter à la réalisation de ce programme nazi. Dans une dépêche officielle au département d'État, expédiée de Vienne le 10 octobre 1935, j'écrivais ce qui suit :

« L'Europe ne se débarrassera pas du mythe que Neurath, Papen et Mackensen ne sont pas des hommes dangereux et qu'ils sont des « diplomates de la vieille école ». Ils sont, en fait, les instruments serviles du régime et capables de travailler d'autant plus efficacement que le monde extérieur les considère précisément comme inoffensifs. Ils peuvent d'autant mieux semer la discorde qu'ils propagent la légende qu'ils ne sympathisent pas avec le régime. »

Je trouve que ce dernier paragraphe est très important et mérite qu'on s'y attarde. En d'autres termes, l'Allemagne nazie était capable d'encourager ces divisions et d'accroître ses propres forces d'agression, en utilisant comme porte-parole de ses promesses, des hommes dont les apparences extérieures étaient celles de diplomates conservateurs. Il est vrai que les nazis se moquaient de toute notion d'obligation internationale, comme je le montrerai dans un moment. Il est non moins vrai que les véritables atouts dans les mains de l'Allemagne étaient son réarmement et plus encore sa volonté d'entrer en guerre. Cependant l'attitude des divers pays n'était pas influencée par ces seules considérations. Nous ne sommes pas toujours raisonnables en jugeant tous ces pays et tous ces personnages. Nous avons tendance à croire ce que nous désirons croire. Et lorsqu'une personnalité conservatrice et digne de crédit, telle que l'accusé von Neurath, prononce des paroles semblables, on a tendance à lui faire foi ou tout au moins à agir suivant une telle hypothèse. L'impression est encore plus forte si l'on croit que la personne en question n'est pas nazie et qu'elle ne s'abaissera pas à la réalisation des plans nazis.

Des tentatives de rapprochement de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne et la France se manifestèrent sous le manteau d'une expansion limitée, en garantie du maintien de la paix. Elle signa un traité de limitation des armements navals avec l'Angleterre et prit part aux négociations du pacte aérien de Locarno. En face de la France et de l'Angleterre, elle limita ses exigences en revenant sans cesse sur le thème de la crainte du communisme et de la guerre.

En faisant ces divers promesses, l'Allemagne ne s'inquiétait guère du caractère sacré des obligations internationales. Des nazis de rangs élevés tels que Göring, Frick et Frank, déclarèrent ouvertement à M. Messersmith que l'Allemagne n'observerait ces engagements internationaux qu'aussi longtemps que ce serait conforme aux intérêts allemands. Je cite la dixième ligne de la page 4 du texte anglais de cet affidavit, document PS-2385.

« De hautes personnalités nazies, avec lesquelles je devais maintenir des contacts officiels, en particulier des hommes tels que

Göring, Goebbels, Ley, Frick, Frank, Darré et d'autres se moquèrent à différentes reprises, de ma conviction du caractère obligatoire des traités et me déclarèrent ouvertement que l'Allemagne n'observerait ces engagements internationaux qu'autant qu'ils resteraient conformes à ses intérêts. Bien que ces déclarations m'aient été faites publiquement — et je suis sûr qu'elles ont également été faites à d'autres personnes — ces chefs nazis n'ont à proprement parler révélé aucun secret, car ils ont fréquemment exprimé en public les mêmes idées. »

La France et l'Italie travaillaient activement dans le Sud-Est européen pour contrecarrer l'activité des Allemands.

LE PRÉSIDENT. — Croyez-vous que ce moment convienne pour interrompre votre exposé ?

M. ALDERMAN. — Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Nous suspendons l'audience jusqu'à dix heures demain matin.

(L'audience sera reprise le 29 novembre 1945 à 10 heures.)